

LA FORCE DU NOMBRE EN ACTION

30^e CONGRÈS
DE LA FTQ

600 000 MEMBRES
5000 SYNDICATS LOCAUX
37 SYNDICATS AFFILIÉS
15 CONSEILS RÉGIONAUX
UNE FTQ

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

QUÉBEC | DU 25 AU 29 NOVEMBRE 2013



Rapport du secrétaire général

5000

600 000

Coordination et rédaction

Monique Audet

Équipe de rédaction / Collaboration

Serge Beaulieu, Marc Bellemare, Jean Binet,
Rima Chaaban, Lise Côté, Isabelle Coulombe,
Esther Désilets, Jean Dussault, Denise Gagnon,
Carole Gingras, France Laurendeau, Jean Laverdière,
Lola Le Brasseur, Atim León, Sylvie Lépine,
David Maden, Louise Miller, Marie-Josée Naud,
Dominique Savoie, Marc Thomas

Réalisation audiovisuelle

Popcom, Josée Daoust, Isabelle Gareau,
Jean Laverdière

Traitement de texte

Marie-Claude Groulx

Équipe de relecture

Monique Audet, Manon Fournier, Annie Gagnon,
Marie-Claude Groulx, Yuriko Hattori

Mise en page

Anne Brissette

Photographies

Archives FTQ

à compléter?

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Sans frais : 1 877 897-0057
Télécopieur : 514 383-8001

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
ISBN 978-2-89639-221-6



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES SYNDICATS AFFILIÉS À LA FTQ.....	7
INTRODUCTION	9
La mémoire de la FTQ	9
Entre les congrès, trois années intenses d'activités	9
PARTIE 1 – CHRONOLOGIE	11
2011	11
Du national.....	11
<i>L'enjeu des régimes de retraite...</i>	11
<i>... et celui de l'assurance-emploi</i>	12
... à l'international	12
... en passant par les batailles syndicales	13
<i>Secteur privé: concessions, menaces de fermetures, lock-out...</i>	13
<i>... et conclusion de nouveaux contrats de travail</i>	14
<i>Hydro-Québec prise à partie</i>	14
<i>Secteur public</i>	14
2012	16
Du national.....	16
<i>Plan Nord: prudence!</i>	16
<i>PQ: gouvernement minoritaire</i>	17
<i>Harper persiste et signe</i>	17
...à l'international	18
...en passant par les luttes syndicales	18
<i>Secteur privé: intransigeance patronale</i>	18
<i>Plusieurs emplois menacés</i>	18
<i>Arrêts de travail</i>	19
<i>La FTQ-Construction grossit ses rangs</i>	20
<i>Secteur public: ça bouge!</i>	20
2013	21
Du national.....	21
<i>Des bas et des hauts</i>	21
<i>Saccage de l'assurance-emploi</i>	22
<i>Construire l'opposition</i>	22
<i>La tragédie de Mégantic</i>	23
... à l'international...	23
... en passant par les luttes syndicales	23
<i>Secteur privé</i>	23
<i>Le gouvernement Marois interpellé</i>	23
<i>Forum sur les mines</i>	24
<i>Loi spéciale dans la construction</i>	25
<i>Secteur public</i>	25

PARTIE 2 – À LA DÉFENSE DES DROITS	27
Introduction	27
Condition féminine	27
Rencontre biennale des femmes.....	27
Portrait de la présence des femmes	28
Femmes dans les emplois traditionnellement masculins.....	28
Équité salariale	28
Aides familiales/travailleuses domestiques	28
Journée internationale des femmes	29
États généraux du féminisme.....	29
Des dossiers sociaux	29
Droits des GLBT	30
La lutte contre l’homophobie.....	31
Entraide syndicale	31
<i>Le comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances</i>	31
Un réseau bien soutenu dans les régions.....	32
Jeunes	32
Camp des jeunes	32
Relève syndicale	32
Personnes handicapées	33
À l’enseigne du projet <i>Travaillons ensemble</i>	33
La fin du projet	33
<i>Rencontres en milieu scolaire</i>	33
Personnes immigrantes	34
Plan triennal	34
Présence en entreprise	35
PARTIE 3 – À LA DÉFENSE DES ACQUIS	37
Introduction	37
Arbitrage de griefs	37
Une réforme du mode de fonctionnement de l’arbitrage de griefs rendue nécessaire	37
Déception.....	38
Séminaires sur l’arbitrage de griefs de la FTQ.....	38
Assurance-emploi	38
Loi C-38 et saccage	38
Vers un régime québécois?.....	39
Assurances collectives	40
Un premier séminaire conjoint.....	40
Un nouveau cours sur les assurances collectives.....	41
L’action politique	41
Travaux du comité	41
Collège FTQ-Fonds	41
L’évaluation du Collège	41
Le suivi de l’évaluation	42
Les sessions de réflexion des directions syndicales.....	42

Francisation	42
Les personnes immigrantes	43
Le projet de loi 14	43
Le Forum mondial de la langue française — juillet 2012, Québec	44
Retraite	44
Le rapport D'Amours	44
Trois séminaires	45
Une présence continue	46
Santé et sécurité du travail	46
Le 28 avril, Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail	46
Révision du régime SST	46
Activités en SST	47
Campagne sur le bruit	47
Représentation	47
<i>Des données alarmantes</i>	48
<i>Pourquoi parler d'organisation du travail?</i>	48
PARTIE 4 – À LA DÉFENSE DE NOS VALEURS	51
Introduction	51
Développement économique et ressources naturelles	51
<i>Rôle de l'État</i>	52
<i>Une stratégie industrielle</i>	52
Loi sur les mines	53
Finances publiques	53
Non à l'austérité	53
De budget en budget	54
Formation	54
Conception, révision, diffusion	55
Travailler à la base	55
Système d'éducation	56
Le « printemps érable »	57
Changement de gouvernement et Sommet sur l'enseignement supérieur	57
Système de santé	58
En toile de fond	58
La voie à suivre	58
Résidences privées	59
Le financement du système de santé	59
Solidarité internationale	60
Introduction	60
Afrique francophone et Haïti	60
Travail décent	61
Accord Canada-Colombie	61
Accord Canada-Union européenne	61
Rencontres mondiales	61
Quel avenir?	61
Conclusion	62

ANNEXE 1 – LE BUREAU DE LA FTQ	63
Des changements au Bureau	63
ANNEXE 2 – LE PERSONNEL	65
ANNEXE 3 – RAPPORTS DE REPRÉSENTATION	69
Organismes administratifs	69
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)	69
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	70
Commission des normes du travail (CNT)	70
<i>Statistiques</i>	70
<i>Faits saillants</i>	70
<i>Demandes de services</i>	71
<i>Services de garde en milieu familial</i>	71
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ...	71
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	72
Office québécois de la langue français (OQLF)	72
Investissement Québec	73
Régie des rentes du Québec (RRQ)	73
Organismes consultatifs	74
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)	74
<i>À quand les changements?</i>	74
<i>Activités en cours</i>	74
Conseil du statut de la femme (CSF)	74
Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale (CÉS)	75

Liste des syndicats affiliés à la FTQ

AIEST : Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma

AFPC : Alliance de la fonction publique du Canada

AIMTA : Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale

FTQ-Construction

GMMQ : Guilde des musiciens et musiciennes du Québec

Métallos : Syndicat des Métallos

FTPQ-592 : Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592

SEPB : Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau

SITBCTM : Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie

SPQ : Syndicat des pompiers et pompières du Québec

SQEES-298 : Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298

STT : Syndicat des travailleurs (euses) en télécommunications

STTP : Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Teamsters : Syndicat des Teamsters

TUAC : Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce

UDA : L'Union des artistes

UES-800 : Union des employés et employées de service, section locale 800

Unifor : nouveau syndicat né de la fusion des syndicats SCEP (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier) et TCA (Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada)

VMP : Union internationale des travailleurs du verre, mouleurs, poterie, plastique et autres



Introduction

Au 29^e Congrès, nous vous avons proposé un nouveau format pour le rapport du secrétaire général, plus allégé sous sa forme écrite et plus vivant sous sa forme vidéo. Selon plusieurs commentaires, ce nouveau format a été grandement apprécié, à un point qui nous suggère de répéter l'expérience.

LA MÉMOIRE DE LA FTQ

Avant l'ère Internet, la mémoire de la FTQ était exclusivement consignée à l'intérieur de ses écrits : *Le Monde ouvrier*, communiqués de presse, mémoires et rapports, procès-verbaux de réunions, textes de rencontres et de congrès.

Maintenant que le site Internet de la FTQ abrite plusieurs éléments de cette mémoire, le rapport du secrétaire général livre donc plus brièvement les activités et les événements qui ont marqué les trois dernières années.

Les membres, chercheurs et autres lecteurs sont donc priés de visiter le site Internet de la FTQ¹ pour consulter les différents mémoires rédigés par le service de la

recherche et présentés aux différents paliers gouvernementaux, pour connaître les programmes d'activités et les différents rapports concernant l'ensemble des services de la FTQ ou pour lire les communiqués de presse préparés par le service des communications. Le site Internet comprend du matériel supplémentaire, comme le contenu des diverses campagnes menées par la FTQ ou en collaboration avec les autres centrales syndicales, diverses coalitions et organismes sociaux.

Le rapport comportera également quelques hyperliens qui renverront les lecteurs directement au contenu Web.

Comme la dernière fois, le contenu des rapports de représentation de la FTQ à divers organismes administratifs et consultatifs a été condensé, en référant chaque fois les lecteurs au site Internet de chacun des organismes. Bien qu'il n'y ait pas de rapport sur la présence de la FTQ au sein de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), il nous faut souligner l'apport de cet institut à

la réflexion et aux débats au sein de nos syndicats².

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport ainsi qu'à la préparation et à la confection des vidéos.

ENTRE LES CONGRÈS, TROIS ANNÉES INTENSES D'ACTIVITÉS

En premier lieu, ce rapport est composé de chronologies pour chacune des années 2011, 2012 et 2013, relatant le contexte économique et politique, rappelant les luttes sectorielles menées par les syndicats de la FTQ ainsi que les interventions de la FTQ aux niveaux régional, national et international. Si des oublis se sont glissés dans le texte, c'est bien involontairement.

Le rapport est ensuite consacré aux différents dossiers portés par chacun des services de la FTQ, c'est-à-dire par le personnel de la FTQ qui leur est dédié, mais également par les conseillers et conseillères des syndicats affiliés et de l'ensemble des militants et militantes, sans qui la FTQ, ancrée dans les



luttés de tous les jours dans les milieux de travail et dans des batailles sociales parfois longues et ardues, ne saurait avoir d'existence réelle.

On y traitera de la défense des droits, des acquis et des valeurs qui cimentent la FTQ et ses affiliés.

La dernière partie présente l'équipe de la FTQ, sa direction et son personnel, ainsi que les rapports de représentation aux organismes administratifs et consultatifs.

Comme nous le disions la dernière fois, « il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va »! En rappelant le chemin parcouru depuis les trois dernières années, ce rapport devrait contribuer à mieux déterminer la voie que nous tracerons pour celles à venir.

Bonne lecture!

Daniel Boyer
Secrétaire général

1. www.ftq.qc.ca

2. www.irec.net



Partie 1 – Chronologie

2011

Alors que la crise économique et financière semblait s'estomper, les autorités gouvernementales, plutôt que de maintenir le cap sur la stimulation des activités productives et la création d'emploi, ont préféré en revenir à l'austérité et à des politiques d'inspiration néolibérale : poursuite de la privatisation, coupes dans la santé et l'éducation, tarifications des services publics, retour rapide et injustifié au déficit zéro, etc.

Du côté des entreprises, la fragilité de la reprise économique a été un prétexte de choix pour tenter d'imposer encore plus de concessions aux travailleurs et aux travailleuses et d'attaquer les grands acquis que sont les régimes de retraite. La débâcle des secteurs manufacturier et forestier a jeté sur le pavé des milliers de personnes, et les appels aux divers paliers gouvernementaux en faveur de comités de remplacement et de programmes de formation sont trop souvent restés lettre morte.

Les luttes syndicales ont donc été nombreuses et de grands pans de la population se sont mobilisés pour contrer la situation.

DU NATIONAL...

Dès le printemps, juste avant la présentation du budget du Québec, une vaste manifestation avait rassemblé 55 000 personnes pour combattre la privatisation accrue des services publics.

L'enjeu des régimes de retraite...

Mais le ministre Bachand a maintenu le cap sur le déficit zéro, introduit la taxe santé, annoncé une hausse des frais de scolarité et accru les tarifications. Rien sur la relance de l'emploi et la formation de la main-d'œuvre. De plus, le budget a mis de l'avant la création des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), qui délestent les employeurs de leurs responsabilités et détournent l'attention du véritable enjeu : la bonification des régimes publics de retraite pour l'ensemble des salariés et le maintien des régimes complémentaires.



L'enjeu des régimes de retraite a ainsi pris de plus en plus d'ampleur, car partout, dans le public comme dans le privé, ils ont été attaqués, et plusieurs employeurs ont voulu réduire les prestations, abolir les régimes à prestations déterminées, favoriser les régimes à cotisation déterminée et créer des régimes volontaires. Du côté des régimes publics, la FTQ a fait pression pour que le ministre des Finances du Québec donne son aval à la bonification des régimes publics de retraite lors de la réunion des ministres des Finances de toutes les provinces, en décembre 2011. Si plusieurs ministres, dont celui de l'Ontario, ont exprimé leur accord, le ministre Bachand s'en est tenu aux régimes volontaires.

... et celui de l'assurance-emploi

Du côté fédéral, c'est l'annonce des élections pour le 2 mai qui a retenu l'attention et la mobilisation des différents partis. Harper en est sorti majoritaire. La FTQ avait lancé un appel en faveur du Bloc Québécois, mais une vague orange NPD insoupçonnée a traversé le Québec. Ces élections fédérales auront



Manifestation du 1^{er} mai 2011

toutefois été l'occasion de mousser la campagne contre la réforme de l'assurance-emploi.

La FTQ et la CSN ont déposé un recours commun contestant la constitutionnalité de certaines dispositions de la loi qui permettent au gouvernement d'abolir le compte d'assurance-emploi sans avoir à transférer les surplus de 57 milliards de dollars, confirmant par là le vol éhonté des cotisations des travailleurs et travailleuses et des employeurs.

... À L'INTERNATIONAL

Avec le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), la FTQ a exigé que le gouvernement mette en place, dans les meilleurs délais, les mécanismes pour qu'un large débat public ait lieu au Québec sur l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Cet accord, selon plusieurs analystes québécois, allait ouvrir la porte à la privatisation des services publics, de la gestion de l'eau et de certaines activités d'Hydro-Québec, ainsi qu'à la préséance des droits des multinationales sur les lois des États souverains.

La FTQ a aussi donné son appui à plusieurs combats menés à l'étranger, dont celui des syndicats tunisiens et des syndicats égyptiens dans leur lutte pour la démocratie et, également, celui des travailleurs miniers mexicains dont l'action syndicale a été durement réprimée. La FTQ a aussi souligné la Journée mondiale pour le travail décent, en octobre, se portant à la défense des droits et des conditions de vie et de travail des plus démunis.

Au chapitre environnemental, la FTQ a sévèrement dénoncé le retrait du Canada du Protocole de Kyoto et exigé du gouvernement qu'il ait plutôt un comportement exemplaire. Concernant le gaz de schiste, la FTQ a accueilli favorablement le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommandant un moratoire afin de procéder à une évaluation environnementale préalable à toute exploration et à toute exploitation.

Déjà impliquée au Chantier de l'économie sociale et au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC), la FTQ a participé au Forum international sur l'économie sociale et solidaire, tenu en octobre.

La FTQ s'est par ailleurs dotée d'une politique d'achat responsable, visant à promouvoir l'achat syndical, régional et québécois, un achat écologique et équitable.

... EN PASSANT PAR LES BATAILLES SYNDICALES

Secteur privé : concessions, menaces de fermetures, lock-out...

Les attaques des employeurs ont été vraiment nombreuses et plusieurs des syndicats ont dû engager des batailles, dont certaines, en 2013, seront toujours en cours.

Dans le secteur de la forêt, AbitibiBowater (devenue Produits forestiers Résolu) a réussi à imposer d'importantes concessions aux travailleurs, de même que certaines fermetures. La confrontation avec White Birch a frappé de front les travailleurs de Québec, Masson et Rivière-du-Loup, l'employeur entendant, entre autres, sabrer dans les régimes de retraite, voire les faire disparaître. La lutte allait être longue et difficile pour le SCEP. Ajoutons à cela la lutte de ses retraités de Papiers Fraser, ceux de l'usine de Thurso et de Papier Masson, ainsi que les annonces de fermeture chez Cascades, Commonwealth Plywood et Produits forestiers Résolu. Même chose pour Electrolux (AIMTA), les centres

d'appel d'IQT, et Transcontinental (Teamsters). Pendant ce temps, les travailleurs de Shell (SCEP) perdaient à leur tour espoir : les installations ont été démantelées en juin. Des délocalisations étaient annoncées ailleurs : Axcan Pharma (SCEP), Héroux-Devtek (TCA), Reebok (Métallos), Sher-Wood (AIMTA), Bauer-Nike (Métallos), Air Canada et ses activités d'entretien à Aveos (AIMTA), transfert d'emplois de Bell en Tunisie (SCEP), déménagement à Toronto du centre des opérations et d'établissement des horaires d'Air Canada (TCA), etc.

D'autres syndicats ont dû débrayer pour faire débloquent les négociations, entre autres les Métallos de Besser Proneq à Mascouche, les employés de soutien de l'Université McGill (AFPC) et ceux de l'Université de Sherbrooke (SCFP). Les officiers mécaniciens et de navigation des traverses de Matane, l'Isle-aux-Coudres, Québec, Tadoussac et Sorel (Métallos) ont fait une grève de 24 heures pour faire pression sur les négociations. Les employés de métier de l'Université Concordia (Métallos) ont fait

de même alors que la négociation faisait du surplace.

En mars, c'est sans aucun avertissement que l'employeur du CPE Maimonide mettait en lock-out ses éducatrices (UES-800), alors que le processus de négociation allait bon train pour le renouvellement du contrat de travail échu depuis 2005 ! Même stratégie patronale au journal *The Gazette* : un lock-out a été imposé aux travailleurs et travailleuses à l'expédition et à la fabrication de plaques (Teamsters). Après un mois de lock-out, la centaine de travailleuses et de travailleurs du Manoir des Sables à Orford (Métallos) a fini par ratifier une nouvelle convention collective.

Les TUAC ont finalement perdu la manche de la syndicalisation du WalMart de Saint-Hyacinthe, la Commission des relations du travail (CRT) ayant révoqué l'accréditation. Ils n'en ont pas moins continué la lutte pour la syndicalisation dans cette entreprise des plus antisyndicales, ainsi que dans le dossier de Zellers/Target et dans celui des travailleurs agricoles.

... et conclusion de nouveaux contrats de travail

Heureusement, plusieurs conventions collectives ont été renouvelées sans arrêt de travail dans des entreprises menacées par des fermetures. C'est le cas de la section locale 1791 des Teamsters qui a ratifié une entente de principe assurant la survie de la boulangerie Weston de Longueuil. Les Teamsters ont également signé un nouveau contrat de travail avec la brasserie Molson et l'employeur a annoncé un investissement de plus de 46 millions de dollars pour la modernisation de l'usine.

Du côté de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, la négociation avec l'Orchestre symphonique de Montréal a été ardue, mais s'est terminée avec des gains importants au chapitre des salaires, de la caisse de retraite et de la charge de travail.

Les travailleurs et les travailleuses de la compagnie de vêtements Peerless (Teamsters) ont eux aussi réussi à renouveler leur convention avec succès.

L'action syndicale aura permis aux Métallos de faire baisser le coût des permis des agents de sécurité de 20 % et

d'alléger la lourdeur administrative.

À souligner : la signature d'un accord entre les Métallos et ArcelorMittal sur la Côte-Nord qui a valu aux syndiqués des augmentations salariales de 25,6 % sur six ans et d'importantes bonifications des avantages sociaux, dont le régime de retraite.

Construction : attaque gouvernementale sans précédent

Pendant ce temps, la FTQ-Construction était au centre d'une attaque sans précédent de la part du gouvernement libéral et de sa ministre du Travail, Lise Thériault. Un rapport incendiaire et, par la suite, le projet de loi 33 ont proposé d'en finir avec le placement syndical et ont visé à faire de la FTQ-Construction, qui représente plus de 40 % des travailleurs, un simple figurant.

Rien n'a été épargné : attaques vicieuses et mensongères, appels de la ministre à délaissier les rangs de la FTQ, emprise sur la caisse de formation, changements aux processus de vote et de négociation, etc. Malgré les interventions et les représentations syndicales, malgré le point de vue d'universitaires

contre le projet de loi et malgré la critique d'anciens ministres du Travail, le projet a été adopté à l'unanimité, alors même que des solutions se trouvaient à portée de main pour résoudre les problèmes existants!

À la FTQ, on a vite compris que la stratégie gouvernementale était de dévier l'attention des vrais problèmes, soit ceux de la corruption dans l'industrie de la construction, du travail au noir et du financement des partis politiques.

La FTQ-Construction devait attendre les résultats des travaux d'un comité mis sur pied pour proposer une réglementation adéquate sur le placement de la main-d'œuvre par la Commission de la construction du Québec (CCQ) avant de faire connaître sa position.

Comme si ce n'était pas assez, à la CCQ, on a pris prétexte d'un rapport vitriolique sur la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction pour désyndicaliser le groupe des inspecteurs syndiqués au SEPB. Le SEPB a contesté devant les tribunaux et, à la fin de 2011, le dossier poursuivait son cours.

Hydro-Québec prise à partie

La FTQ et le SCFP ont fait pression pour que les permis d'exploitation de Gentilly-2 soient renouvelés afin de permettre une réfection fiable et sécuritaire, tout en garantissant le développement économique local et régional, avec le maintien d'emplois de qualité et la création d'emplois indirects. Le tout, bien sûr, en s'assurant de la santé et de la sécurité des populations avoisinantes.

C'est de concert avec la population locale et régionale que la FTQ a demandé qu'Hydro-Québec installe son centre de service pour le chantier La Romaine à Havre-Saint-Pierre et qu'elle recoure à de la main-d'œuvre de la région. La bataille allait durer plusieurs mois.

Le SCFP a en plus mené une bataille contre le remplacement des 3,8 millions de compteurs électromécaniques par des compteurs « intelligents ».

Secteur public

Dans les secteurs public et parapublic, dans les établissements de santé comme dans le secteur scolaire, on a continué à mettre de plus en plus de pression



Manifestation du 12 mars 2011 en défense des services publics

sur les travailleurs et les travailleuses, avec pour résultats des pénuries de main-d'œuvre, la démobilisation et le découragement du personnel ainsi que la multiplication des maladies professionnelles.

La FTQ a participé à la manifestation du 10 novembre 2011 contre la hausse des frais de scolarité et revendiqué une formation de qualité à toutes les étapes de la vie (accessibilité à tous les niveaux, formation professionnelle continue, etc.).

La FTQ, le SEPB, l'UES et le SCFP ont participé à la Semaine des services de garde en milieu scolaire, en mai 2011, et souligné l'excellent travail des 12 600 travailleurs et travailleuses qui œuvrent auprès de 230 000 enfants au Québec.

L'UES-800 a conclu une entente de solidarité avec l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) afin de faire reconnaître le droit des aides familiales à la syndicalisation et aux lois sociales, comme la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Avec la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, la FTQ a demandé au gouvernement de revoir l'organisation du travail afin de réduire les délais de temps-réponse des ambulanciers et d'ajouter aux ressources. Il faudra faire preuve de patience avant de voir aboutir ce dossier.

Pour finir sur une note joyeuse, mentionnons l'inauguration du parc Louis-Laberge, un parc inédit aux espaces multigénérationnels et bâti dans une perspective de

développement durable à Terrebonne, celle de l'édifice FTQ à Rouyn-Noranda, qui porte le nom d'Édifice Henri-Massé, ainsi que la contribution de la FTQ-Construction et des cols bleus de Montréal à la construction annuelle de patinoires pour les jeunes les plus défavorisés. Pensons également aux campagnes annuelles de dons, comme celles de Centraide et de Noël solidaire.

2012

L'année 2012 restera sans doute inscrite dans l'histoire comme celle du « printemps érable » (pour paraphraser ce qui s'est passé ailleurs, le printemps arabe, et qui a marqué la lutte pour la démocratie dans plusieurs pays). Ici, le « printemps érable » restera accolé à la lutte du mouvement étudiant contre la hausse des frais de scolarité et pour le libre accès à tous les niveaux d'éducation.

Ce mouvement a reçu à diverses phases un appui sans équivoque d'une grande partie de la population (voir le rapport sur le système d'éducation, page XX).

Pour l'ensemble de la population du Québec, les enjeux sont ainsi demeurés entiers en 2012, avec une privatisation croissante des services publics (cliniques onéreuses, résidences privées obligées, prix croissant des médicaments et des assurances, hausse des frais de scolarité, etc.) et avec, également, l'absence d'une retraite convenable pour la population vieillissante, acculée très souvent à joindre les rangs de la pauvreté.

Pendant toute l'année, la FTQ a continué à mettre beaucoup d'énergie à la nécessaire amélioration des régimes publics de retraite et à la recherche de solutions pour préserver les régimes complémentaires.

DU NATIONAL...

La reprise économique étant toujours fragile, la FTQ a continué de demander le report du retour au déficit zéro afin de donner au gouvernement une meilleure marge d'intervention. Mais pour le ministre des Finances, il n'en était pas question. Poursuivant sa défense du système de santé public, la FTQ a réclamé une réforme basée sur une réorganisation des soins et services tenant compte de la réalité locale et régionale, ainsi qu'une vraie concertation entre les intervenants. Notre appel à la tenue d'États généraux de la santé n'a pas reçu d'écho suffisant, mais plusieurs groupes ont poursuivi leur bataille, dont les syndicats, la Coalition solidarité santé et les Médecins québécois pour le régime public (MQRP).

Plan Nord : prudence!

La FTQ a également réagi avec prudence à l'annonce du Plan Nord et demandé que ce



dernier se fasse dans le respect des populations du territoire et de l'environnement, et que ses retombées profitent à l'ensemble du Québec, avec d'importantes entrées fiscales (redevances accrues) et un développement durable, incluant la deuxième et la troisième transformation. En matière d'emploi, la FTQ a demandé de privilégier les populations locales et régionales. Comme on le verra ailleurs dans ce rapport (voir page XX), l'organisation d'un important colloque sur les ressources naturelles et énergétiques par la FTQ concrétisait l'importance accordée par la centrale et ses syndicats à cette question.

Avec le brouhaha du printemps, le début des travaux de la commission Charbonneau et les débats qui se sont multipliés, la FTQ a senti le déclenchement d'élections au Québec et adopté une plateforme électorale ordonnée autour de quatre priorités : bonification des régimes publics de retraite, protection des services publics, accès à la syndicalisation et développement harmonieux des ressources naturelles.

Quinze mois avant la fin théorique de son mandat, le premier ministre Charest a déclenché des élections le 1^{er} août. Le 4 septembre, c'est un gouvernement minoritaire du Parti Québécois qui a été élu, avec 54 députés, dont Gilles Chapadeau, ex-conseiller FTQ en Abitibi-Témiscamingue, qui deviendra adjoint parlementaire à la ministre du Travail. Jean Charest lui-même a été battu dans son comté, mais le Parti libéral est quand même parvenu à faire élire 50 députés, malgré un taux d'insatisfaction record.

PQ : gouvernement minoritaire

Dès son élection, le PQ a aboli la loi 12 contre les manifestations, décrétée par le gouvernement Charest, et renoncé à la hausse des frais de scolarité imposée par le gouvernement libéral. S'il fallait s'en féliciter, il n'en allait pas de même avec l'annonce, par le nouveau gouvernement, de la fermeture de Gentilly-2 et le retrait des subventions dans la région de l'amiante, laissant sur le pavé un nombre important de travailleurs et de travailleuses d'emplois qualifiés bien payés et privant les régions de

ressources économiques importantes.

Prenant prétexte de sa position minoritaire, le nouveau gouvernement a clairement plié devant le PLQ et la CAQ. Il a renoncé à ses grandes promesses et son premier budget a provoqué une très grande déception du côté des organisations syndicales et des membres de l'Alliance sociale. Seules les associations patronales se sont réjouies du nouveau budget.

En novembre, la FTQ rencontrait la première ministre pour lui faire part de ses préoccupations au sujet du système de santé, des régimes de retraite, des modifications à apporter à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, du développement de l'emploi et de la consolidation nécessaire des entreprises québécoises.

Une rencontre ultérieure avec le nouveau ministre de la Santé, Réjean Hébert, a été décevante, le nouveau gouvernement n'ayant pas l'intention de modifier la situation pour l'instant. La rencontre nous a quand même permis de présenter nos positions sur les conditions de travail dans le réseau de la santé, les fusions d'établissements,

l'assurance médicament et la taxe santé.

Harper persiste et signe

Le gouvernement Harper a poursuivi son plan réactionnaire : réduction draconienne de la taille de la fonction publique fédérale et d'effectifs dans des postes névralgiques (surveillance des aliments, douanes, trafic maritime), fermeture des services postaux dans plusieurs régions, coupe dans l'aide aux groupes de femmes, tentative de brimer le droit à l'avortement pour défendre les droits du fœtus, etc. Il s'est attaqué aux organisations syndicales avec le dépôt de son projet de loi C-377 visant à les obliger à rendre publics leurs états financiers détaillés.

Dans le dossier de l'assurance-emploi, la FTQ a dénoncé les délais de plus en plus longs pour traiter les dossiers, lésant plus de 80 000 personnes au pays. En mai, les centrales syndicales dénonçaient le projet de loi C-38, modifiant une soixantaine de législations, dont le régime d'assurance-emploi qui voyait ses règles resserrées (voir la partie sur l'assurance-emploi, page XX).

...À L'INTERNATIONAL

Au niveau de nos activités internationales, les conservateurs se sont carrément ingérés dans le choix des projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et ont modifié unilatéralement les règles de financement et les orientations de l'aide internationale (voir la partie sur la solidarité internationale, page XX).

Comme chaque année, la FTQ a contribué à la Journée mondiale pour le travail décent et a participé au Sommet des peuples à Rio de Janeiro.

Nous nous sommes également rendus en Suède pour une mission avec le groupe Génération d'idées pour faire le point sur la social-démocratie dans ce pays.

Une rencontre de la FTQ, de représentants d'affiliés et du Réseau québécois sur l'intégration continentale

(RQIC) avec les ministres Marceau et Lisée, ainsi qu'avec le représentant du Québec dans les discussions sur l'accord entre le Canada et l'Union européenne, Pierre-Marc Johnson, a fait ressortir que la santé, l'éducation, la culture et Hydro-Québec devaient faire l'objet d'exclusions dans l'accord au chapitre des marchés publics, mais la question de la gestion de l'eau continuait de poser problème. Rien n'étant assuré, la FTQ et ses syndicats ont continué de demander un vaste débat public sur le sujet.

...EN PASSANT PAR LES LUTTES SYNDICALES

Secteur privé : intransigeance patronale

Quant aux luttes syndicales, elles ont été marquées, dès le premier jour de l'année, par le lock-out des travailleurs de Rio Tinto Alcan (RTA). Une grande manifestation s'est tenue à la fin de mars à Alma, avec l'appui de plusieurs dirigeants syndicaux nationaux et internationaux. Après six mois et une grande mobilisation, les 780 lock-outés de RTA sont retournés au travail, avec la garantie d'une limitation et d'un encadrement de

la sous-traitance. Chez Rio Tinto, Fer et Titane de Havre-Saint-Pierre, un bon règlement a été signé.

Plusieurs emplois menacés

Les TCA ont également fait face à la multinationale, alors que celle-ci annonçait la fermeture de 812 cuves de technologie précurtées à Arvida d'ici décembre 2014. Dans le secteur de l'automobile, les TCA ont par ailleurs pu éviter une grève et convenir d'un règlement satisfaisant au cours de l'été. Chez Nova Bus de Saint-Eustache, ils ont réussi à préserver 60 postes en convenant d'un horaire de travail partagé.

Le secteur des papetières a été frappé à nouveau : Produits forestiers Résolu (l'ex-Abitibi-Bowater) a mis un terme aux activités de sa machine no 10 de l'usine Laurentides de Shawinigan, mais a rouvert l'usine de Dolbeau-Mistassini; dans les usines de White Birch, le régime de retraite était toujours au cœur de la tempête. En septembre, la saga semblait sur le point de se terminer pour le SCEP, après avoir conclu des ententes dans les usines de Masson, Rivière-du-Loup et Québec. On peut



Manifestation contre l'Accord de libre-échange Canada/Union européenne, le 8 décembre 2012



Manifestation en appui au mouvement étudiant, le 22 mars 2012

pendant se réjouir du redémarrage de l'usine de Lebel-sur-Quévillon par Fortress et des travaux de réfection et de mise à niveau de Résolu à Gatineau.

Le SCEP a poursuivi sa campagne pour maintenir au Québec les emplois que Bell Canada voudrait déménager à l'extérieur du pays. Pendant ce temps, les 4 500 techniciens de l'entreprise ont réussi à convenir d'un nouveau contrat de travail comprenant des gains appréciables.

Le SCEP amorçait également dès janvier une bataille à la suite de l'annonce de la fermeture de l'usine montréalaise Mabe employant 600 personnes. Même annonce du côté de la mine Géant Dormant, à Amos, où les travailleurs (Métallos) ont fait face

à une fermeture subite décrétée par la compagnie North American Palladium. Au même moment, la compagnie LAB Chrysotile déclarait faillite, laissant dans l'incertitude les quelque 300 membres des Métallos.

À Sept-Îles, les Métallos ont également fait face à l'intransigeance de la Caisse populaire et du Mouvement Desjardins, qui ont eu recours à des briseurs de grève depuis le début du conflit, en mars. Trois mois plus tard, un nouveau contrat de travail était entériné.

Dans l'Est-du-Québec, une bataille a été résolument engagée par l'AFPC pour le sauvetage des emplois menacés à Services Canada, Postes Canada, Pêches et Océans et l'Institut Maurice-Lamontagne,

et par le SCFP à Hydro-Québec. Un regroupement fort de l'appui de 70 organismes a été initié à cet effet par le Conseil régional FTQ à Rimouski et la Coalition Urgence Rurale, sous le nom de OSER (Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région). Le gouvernement Harper a annoncé la fermeture de points de service, dont l'assurance-emploi et le centre de sauvetage maritime, sans respect aucun pour les populations locales et les travailleurs et travailleuses concernés.

Après que Target ait fait l'acquisition de près de 200 baux en 2011 (sans obligation de respect des conventions collectives), le sort de Zellers a continué de préoccuper les TUAC, compte tenu de la menace de fermeture dans la plupart des 64 magasins, dont une quinzaine au Québec.

Arrêts de travail

Alors que les tentatives ont échoué pour mener une négociation étroitement coordonnée dans le secteur du transport scolaire, les Teamsters, les plus nombreux dans ce secteur, ont mené ces deux dernières années une bataille épique afin d'améliorer les conditions de travail des chauffeurs d'autobus

scolaire. En septembre, certains groupes de syndiqués, notamment en Outaouais et dans le Pontiac, entamaient des moyens d'action pour soutenir la négociation, alors que d'autres obtenaient satisfaction. Les autres syndicats impliqués ont quant à eux obtenu des ententes (Métallos, SQEES, TCA, TUAC et UES-800).

Les conflits ont été réglés à l'Université de Sherbrooke (SCFP), chez Allan Candy (SITBCTM), Cummins (TCA) et au centre de distribution TW (TCA).

De façon tout à fait injustifiée, le gouvernement Harper a adopté une loi spéciale pour suspendre le droit de grève et imposer l'arbitrage dans le conflit qui oppose Air Canada et les 8 600 mécaniciens et travailleurs au sol (AIMTA). Par ailleurs, la bataille contre la fermeture d'Aveos était toujours à l'ordre du jour.

À la CCQ, le SEPB-Québec a dû déclencher une grève de trois mois et a réussi, au bout du compte, à maintenir le régime de retraite à prestations déterminées, un gros enjeu. On a assisté à une véritable saga, Diane Lemieux brillant par sa mauvaise foi. Un médiateur

spécial a réussi à produire un règlement et le retour au travail s'est fait le 13 août 2012. La Commission des relations de travail ayant rejeté la requête du SEPB pour négociation de mauvaise foi, le syndicat a décidé de demander une révision judiciaire. Le dossier suit son chemin.

Dans le secteur des communications, le SCFP, le SCEP, la CSN et l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) ont joint leurs forces pour demander au gouvernement du Québec d'agir afin d'imposer à tous les médias l'application d'un code de déontologie unique.

La FTQ-Construction grossit ses rangs

À la FTQ-Construction, le printemps et le début de l'été auront été mobilisés par la campagne de maraudage, avec une nouveauté : le vote par la poste. La campagne de salissage contre les syndicats de la FTQ n'aura pas eu gain de cause : la FTQ a augmenté son taux de représentativité, alors que la CSN et la CSD, qui ont appuyé le gouvernement dans l'élaboration de la loi 33, ont perdu des membres. La FTQ-Construction a mis de l'avant l'unité qui règne en son sein, le droit à une sécurité de

revenu et la promotion de la santé et de la sécurité du travail.

Secteur public : ça bouge !

Le SCFP a poursuivi sa bataille contre le projet d'implantation des compteurs intelligents. De leur côté, les cols bleus de la Ville de Montréal ont réussi à conclure une entente trois mois avant l'échéance de la convention collective et, surtout, ils ont réussi à préserver leur régime de retraite à prestations déterminées. La Ville s'est aussi engagée à développer l'expertise à l'interne et à rapatrier des services offerts en sous-traitance.

Dans la foulée de la campagne de la FTQ *Une retraite à l'abri des soucis*, le SCFP a également tenu une rencontre extraordinaire sur la nécessité de venir à la rescousse des régimes de retraite, tant pour les personnes syndiquées que pour le reste de la population.

Le SQEES a quant à lui lancé la campagne *Prendre soin de nous... c'est aussi pour vous* afin d'améliorer les conditions de travail du personnel des résidences privées et, ainsi, d'influencer la qualité des soins et services prodigués aux personnes

âgées, souvent les plus vulnérables de la société.

L'UES-FTQ et la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) ont fait front commun, et une campagne d'adhésion est en cours. Avec l'Association des aides familiales du Québec et Juripop, l'UES a annoncé la création d'une clinique juridique permanente pour défendre les droits des aides familiales.

Les syndicats des secteurs public et parapublic ont continué leurs travaux afin de faire reconnaître la valeur du travail des ouvriers spécialisés dont l'écart salarial, avec ceux du privé, atteint des sommets inégalés (35 %), selon les données de l'Institut de la statistique du Québec.

2013

Pour la plupart des observateurs, ce sont les travaux de la Commission Charbonneau sur l'industrie de la construction qui ont retenu la plus grande attention en 2013. Après avoir entamé ses travaux en mai 2012, la Commission devait remettre son rapport en octobre 2013, mais son mandat a été prolongé jusqu'en avril 2015. Un rapport d'étape devrait être publié en janvier 2014. Après quelques révélations « croustillantes » sur les modalités d'octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction, la Commission en est arrivée à la question du financement des partis politiques et plusieurs témoignages ont fait état de nombreuses activités occultes. Parallèlement, certains individus, dont le maire lavallois Gilles Vaillancourt, ont été accusés de gangstérisme.

Cet automne, ce fut au tour du mouvement syndical de faire l'objet des travaux de la Commission. **Suite à venir**

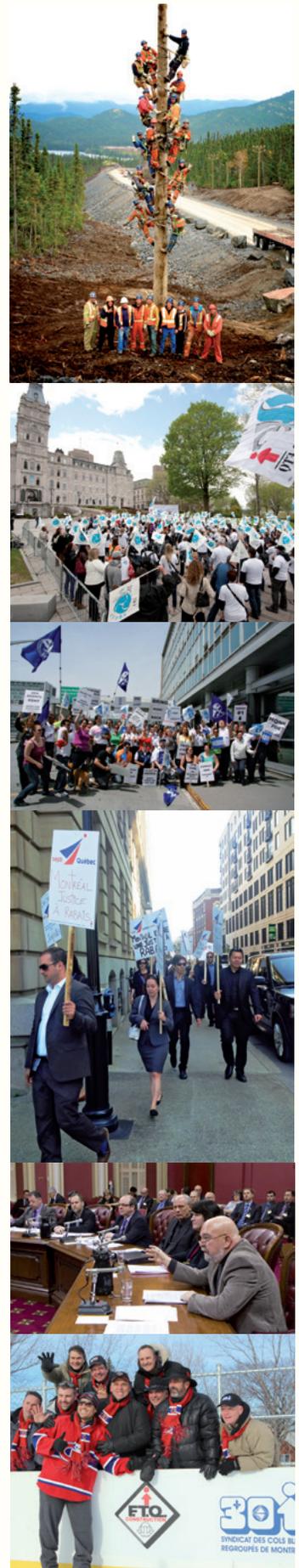
DU NATIONAL...

Des bas et des hauts

Envers et contre tous, le gouvernement Marois aura suscité une grande déception dans plusieurs dossiers: taxe santé, assurance sociale, centres de la petite enfance, plan de développement nordique, coupes additionnelles dans le secteur scolaire, indexation des frais de scolarité et réforme anémique du système de redevances minières. Toutefois, un bon projet de loi a été déposé pour modifier la Loi sur les mines, et le projet de politique énergétique a été bien accueilli par la FTQ. Il y a tout au plus un mois, le gouvernement a annoncé sa nouvelle politique économique et industrielle, une politique ambitieuse dont la FTQ partage plusieurs points.

Malgré l'état de faiblesse des finances publiques, le ministre Marceau a continué toute l'année de faire la sourde oreille à un report du retour à l'équilibre budgétaire, mais la FTQ n'a pas cessé de marteler ce clou, notamment lors de la rencontre du 1^{er} mai entre les centrales syndicales et la première ministre.

Le comité D'Amours sur les régimes





complémentaires de retraite a remis son dossier au mois d'avril et la FTQ a estimé qu'il traçait un portrait fidèle de la réalité. Elle a accueilli favorablement les propositions pour une plus grande souplesse dans l'application de la solvabilité des régimes de retraite et le parti pris favorable aux régimes de retraite à prestations déterminées plutôt qu'à cotisation déterminée, mais la FTQ a souligné certaines lacunes, dont l'absence de recommandations pour bonifier le Régime de rentes du Québec.

Saccage de l'assurance-emploi

Du côté fédéral, la mobilisation s'est accrue jour après jour au Québec pour contrer la réforme du régime d'assurance-emploi et, cet automne, la FTQ, la CSQ, la CSN et la CSD ont déposé un mémoire conjoint à la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi mise sur pied par le gouvernement Marois (voir la partie sur l'assurance-emploi, page XX).

Tout le monde aurait pu deviner que le budget fédéral allait poursuivre sa route rétrograde, mais personne ne se doutait que le dernier budget Harper mettrait la hache

dans le crédit d'impôt des fonds de travailleurs, un geste odieux et irresponsable. Le Fonds de solidarité FTQ et la FTQ, de concert avec la CSN, ont entamé une bataille afin de contrer cette décision. En septembre, plus d'une quarantaine de mémoires avaient été déposés pour défendre le crédit d'impôt. Le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion signifiant son opposition, aux côtés d'organisations à but non lucratif, d'associations commerciales, de coopératives, de syndicats, d'entreprises, etc. Le gouvernement Harper a maintenu son intention et consulte maintenant sur les règles à suivre. Au moment d'écrire ces lignes, nous continuons d'exercer de la pression.

La bataille s'est également poursuivie contre le projet de loi C-377 visant à forcer les organisations syndicales à divulguer de façon détaillée leurs états financiers. Ce projet a été dénoncé par l'ensemble des syndicats québécois et canadiens, qui ont décidé de mettre en commun leurs ressources légales et de développer une stratégie commune. L'acharnement du gouvernement s'est aussi traduit par le dépôt d'un projet de loi privé (C-525) visant

l'obligation de tenir un vote secret pour ceux et celles qui, sous juridiction fédérale, désirent se syndiquer. Plus récemment, le gouvernement a annoncé qu'il allait lui-même dicter les services essentiels à maintenir en cas de grève dans la fonction publique!

Construire l'opposition

Une campagne FTQ-CTC vient d'être amorcée pour mettre encore plus en lumière les valeurs syndicales, pour impliquer davantage les membres à la base et faire de la formation. Le présent congrès en est saisi.

La FTQ a également lancé, à son conseil général de septembre, un débat au sein de ses syndicats affiliés pour orienter sa position sur la Charte des valeurs.

Face aux multiples attaques du gouvernement conservateur de Stephen Harper, plusieurs organisations, dont les syndicats, les groupes de femmes, d'étudiants, de militants pour l'environnement et les groupes communautaires, ont décidé d'organiser un Forum social des peuples en août 2014. Il sera précédé de rencontres pour bâtir une véritable résistance face aux politiques



rétrogrades du gouvernement Harper. Le 22 mars, à Toronto, un Forum des leaders syndicaux était organisé à l'initiative du Congrès du travail du Canada (CTC). Y participaient les directions de plusieurs organisations syndicales; outre la FTQ, mentionnons la CSN, la CSQ, l'APTS, la FIQ et le SPGQ. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été prises pour freiner l'agenda des conservateurs, dont le regroupement des mouvements sociaux sous le nom de *Causes communes* initié par le Conseil des Canadiens, la *Coalition de Port Elgin* lancée par les TCA à travers le pays et le groupe *Pas de démocratie sans voix*.

La tragédie de Mégantic

Ce rapport serait incomplet s'il ne mentionnait pas la tragédie de Lac-Mégantic et l'expression de la solidarité des syndicats de la FTQ envers leurs membres décédés, leur famille et l'ensemble de la population.

... À L'INTERNATIONAL...

Ailleurs dans le monde, les mobilisations ouvrières ont continué, particulièrement en Grèce, en Espagne et au Portugal. Au Québec, la FTQ et les trois autres centrales syndicales (CSN, CSQ, CSD) ont joint leurs voix à celle de la Confédération européenne des syndicats pour manifester

leur solidarité avec les syndicats européens qui dénoncent les mesures d'austérité. Notre présence au Forum social mondial à Tunis, en mars 2013, aura permis de mieux saisir les enjeux en cours dans d'autres pays, notamment au Moyen-Orient. Les forces de droite se sont particulièrement manifestées chez nos voisins du sud, avec les défenseurs du *Right to Work* luttant contre la syndicalisation.

La FTQ était également de la mission organisée par le ministère des Relations internationales au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso, pour renforcer les liens de coopération et de partenariat et faire valoir le rôle

incontournable des organisations syndicales.

D'autres rencontres ont eu lieu avec le ministre des Finances et de l'Économie, Nicolas Marceau, et le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, sur le projet d'Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne, avec la participation du chef négociateur pour le Québec, Pierre-Marc Johnson. Nous y avons défendu encore une fois la nécessité de protéger les marchés publics et d'empêcher les recours d'entreprises à l'encontre de décisions d'États. À la mi-octobre, l'Accord était signé, avec l'ouverture des marchés publics. Son entrée en vigueur est prévue pour 2015, pour laisser le temps aux différents pays et provinces de le ratifier.

... EN PASSANT PAR LES LUTTES SYNDICALES

Secteur privé

Après plusieurs mois de mobilisation, la population de Havre-Saint-Pierre aura finalement eu gain de cause sur Hydro-Québec, et obtenu que la société d'État y installe son centre d'entretien du chantier



Manifestation contre le saccage de l'assurance-emploi, le 27 avril 2013

La Romaine et priorise l'embauche locale.

Le SCEP et les Métallos ont fait plusieurs représentations concernant le nouveau système d'attribution du bois et d'organisation du travail forestier, afin d'assurer la survie des accréditations syndicales et la protection des conditions de travail. Jusqu'ici, les représentations de la FTQ auprès du gouvernement du Québec sont restées lettre morte.

Le gouvernement Marois interpellé

La FTQ a interpellé les deux paliers de gouvernement afin de venir en aide aux travailleurs âgés du chrysotile, qui se retrouvent devant rien, un an et demi après la fermeture des mines. Si des comités de reclassement ont été mis sur pied pour les plus jeunes, les 55 ans et plus pâtissent et peinent à joindre les deux bouts. La Table de diversification économique sur la situation de

Bécancour et de Trois-Rivières a fait quelques annonces à la pièce après la fermeture de Gentilly-2, mais rien de majeur n'a été avancé. Toujours à Bécancour, c'est en pleine nuit que l'employeur Silicium Québec a décrété un lock-out au début de mai, jetant à la rue quelque 150 membres du SCEP. Les négociations ont repris en octobre.

Les activités de Résolu ont finalement repris à Gatineau ainsi qu'à Roberval, mais l'entreprise tente d'imposer de nouvelles compressions à son usine de Grand-Mère.

Même si le SCEP a remporté une importante victoire juridique contre Résolu dans la reconnaissance de l'ancienneté des travailleurs forestiers pour 2013 et 2014, le syndicat reste inquiet pour l'avenir, car la problématique demeure entière sur le fond, le nouveau régime forestier modifiant le mode d'organisation du travail sans prévoir de mécanisme protégeant les droits du travail.

La décision d'unifier les forces du SCEP et des TCA a pris forme lors du congrès de fondation du nouveau syndicat, Unifor, en septembre dernier, ce qui en fait le plus gros

syndicat du secteur privé au Canada.

Forum sur les mines

La FTQ, avec les Métallos, était présente au Forum sur les redevances minières convoqué par le gouvernement du Québec et a fait part, une nouvelle fois, de ses préoccupations : modifier le système de redevances minières afin de garantir des retombées financières profitables pour la population du Québec, dans le respect des populations et de l'environnement local; faire de la deuxième et de la troisième transformation un objectif prioritaire; assurer un meilleur contrôle du phénomène *fly-in/fly-out*; etc.

Plusieurs syndicats ont retenu l'attention médiatique dans leurs batailles pour renouveler leur convention collective : les chauffeurs d'autobus scolaire (Teamsters), les postiers des villes de Postes Canada (STTP), les employés de la Ville de Québec aux prises avec le maire Labeaume (SCFP), les syndiqués de Waterville TG (Métallos), les syndiqués d'Air Transat (SCFP), Sunwing (SCFP), etc.

Les ambulanciers réunis au sein de la Fraternité des travailleurs et travailleuses du

préhospitalier du Québec affiliée à la FTQ ont conclu, après plusieurs mois, une entente prévoyant la bonification du régime de retraite, la réduction des heures supplémentaires et une nouvelle structure salariale.

Les 14 000 agents de sécurité se sont prononcés en faveur du règlement négocié par leurs représentants Métallos et l'Association provinciale des agences de sécurité.

Dans le secteur de l'aérospatiale, la Cour a ordonné à Air Canada de maintenir ses activités d'entretien à Montréal, Toronto et Winnipeg. Toutefois, l'entreprise touchée, Aveos (AIMTA), avait déjà démantelé ses installations. Deux des trois divisions ont redémarré leurs activités, l'une (composants) avec la société britannique A J Walter et l'autre (moteurs) avec Lockheed Martin. Plusieurs travailleurs et travailleuses ont été rappelés. Mais la troisième division (carlingues) a été liquidée.

Loi spéciale dans la construction

Les négociations dans la construction se sont déroulées du 20 mars au 29 juin dernier. Le 17 juin, devant le piétinement du processus,

une grève générale a été déclenchée, pour la première fois depuis 27 ans. Le 24 juin, on annonçait une entente dans le secteur du génie civil et de la voirie et, le lendemain, une deuxième entente était conclue dans le secteur résidentiel. Les deux ententes prévoient plusieurs améliorations, notamment au chapitre des salaires, des frais de déplacement et de stationnement, des primes et des régimes d'assurances. Des mesures pour favoriser la conciliation travail-famille ont été introduites dans le secteur résidentiel. Malheureusement, après deux semaines de grève, le gouvernement Marois a forcé le retour au travail par une loi spéciale pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel, tout en laissant aux parties jusqu'à juin 2014 pour s'entendre.

Les nouveaux mécanismes de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, après de nombreux soubresauts, devaient finalement être mis en œuvre en septembre dernier.

La FTQ-Construction a par ailleurs salué la décision de la CCQ de mettre fin au délai de grâce pour les employeurs et

les personnes travaillant « au noir » sur des chantiers de construction. Cela devrait empêcher les travailleurs de se retrouver entre l'arbre et l'écorce, les employeurs leur demandant d'agir de manière illégale, tout en les menaçant de les envoyer au chômage en cas de refus.

Toujours dans la construction, une Coalition québécoise pour les femmes dans la construction, dont fait partie la FTQ-Construction, a été mise sur pied afin d'obtenir des mesures favorisant l'accès et le maintien des femmes sur les chantiers.

Secteur public

L'Alliance de la fonction publique du Canada a remporté une belle victoire alors que la Cour fédérale a tranché en faveur d'une employée qui demandait un horaire fixe pour s'occuper de ses enfants, plutôt que des quarts de travail rotatifs. Avec ce jugement, la discrimination basée sur la situation familiale inclut dorénavant les obligations familiales et elle est interdite selon la Charte canadienne des droits de la personne.

Le Syndicat des postiers a eu à faire face à l'intransigeance du gouvernement Harper, qui ne

cesse de couper soit dans les effectifs, soit dans le nombre de comptoirs postaux. En mars 2013, on ne comptait pas moins de 18 comptoirs fermés. La situation est à ce point grave qu'on a vu des suicides chez les employés de Postes Canada. S'ajoute en plus une autre attaque gouvernementale avec le projet de loi C-60, qui permettrait à un représentant du gouvernement de s'immiscer dans le processus de négociation interne entre les sociétés d'État et les syndicats.

Il faut souligner la détermination des cols blancs de la Ville de Montréal (SCFP) qui, après 12 années d'efforts sans relâche, ont fini par dire « mission accomplie » dans le dossier de l'équité salariale.

Pour le SQEES, la bataille pour demander l'amélioration des conditions de travail du personnel des résidences privées pour personnes âgées ainsi qu'une meilleure formation a suivi son cours. La grève des employés de la résidence Seigneurie de Salaberry a abouti à un règlement apprécié, de même que la lutte des gens de Kamouraska pour sauver le Centre Thérèse-Martin. En mars, le SQEES a salué

le nouveau règlement sur la certification des résidences privées qui vient consolider l'évaluation du degré d'autonomie, un seuil minimal de personnel, un bail obligatoire, un encadrement clinique, l'installation de systèmes d'appel d'aide, etc. L'annonce d'une enveloppe de quelque 15 millions de dollars pour la formation a aussi été bien accueillie.

Dans le secteur scolaire et celui de la santé, les membres du SEPB, du SCFP, du SQEES et de l'UES ont poursuivi leur mobilisation et leurs actions pour améliorer les conditions de travail des ouvriers spécialisés, qui sont de plus en plus remplacés, à forts coûts, en sous-traitance.

La FTQ s'est réjouie des ajustements à la hausse pour des milliers de travailleuses et de travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation à la suite d'une entente avec le Conseil du trésor concernant certaines plaintes d'équité salariale déposées en 2009.

Partie 2 – À la défense des droits

Introduction

Les droits démocratiques ne sont pas des phénomènes « naturels ». Ils sont le fait de l'évolution de l'humanité. À l'ère où la science et la technologie progressent à une vitesse inouïe, nous devrions pouvoir dire que l'exercice des droits démocratiques est à son apogée. Loin de là. Si les forces capitalistes qui mènent la barque de l'économie et de la finance ont intérêt à propulser toujours plus la productivité de la force du travail et de l'équipement, elles ont aussi intérêt à museler de plus en plus ceux et celles dont la voix s'élève contre les inégalités croissantes, l'injustice, l'usurpation des pouvoirs et les abus de toutes sortes.

La FTQ a ainsi été condamnée par la Cour supérieure pour avoir distribué des documents, lors de la campagne électorale de 2003, analysant et expliquant les programmes de chacun des partis. La Cour suprême a décidé de ne pas autoriser la demande d'appel de la FTQ, refusant ainsi d'entendre et de débattre

ses arguments dans un dossier attaquant l'une des libertés fondamentales, celle de s'exprimer librement et démocratiquement en cours de campagne électorale, alors que la population s'apprête à élire ses représentants politiques.

Des centaines de milliers d'hommes et de femmes se battent quotidiennement, à travers le monde, pour défendre ou faire reconnaître leurs droits. C'est le cas de travailleurs et de travailleuses durement exploités, de femmes aux prises avec des régimes extrémistes, de femmes qui souffrent de discrimination, d'hommes et de femmes rabaissés lorsqu'ils sont handicapés, immigrants, homosexuels ou encore lorsqu'ils sont aux prises

avec des problèmes de dépendance.

Aucune décision juridique ne freinera le combat de la FTQ pour la défense des droits légitimes, surtout lorsqu'ils sont attaqués de façon brutale et forcenée.

Condition féminine

Le service de la condition féminine de la FTQ organise l'ensemble des activités de la centrale sur les dossiers touchant les femmes.

Parmi les principales activités et enjeux traités, on compte le 8 mars, Journée internationale des femmes, la Rencontre biennale des femmes de la FTQ, le portrait des femmes

à la FTQ, l'équité salariale, la conciliation travail-famille, la santé et la sécurité des femmes au travail, la retraite et de nombreux autres sujets dont on trouvera un bref résumé ci-dessous. Ajoutons à cela la production du bulletin *NouvElles* et la mise à jour régulière de la section *Femmes* du site Internet de la FTQ.

RENCONTRE BIENNALE DES FEMMES

Cette réunion statutaire a eu lieu en avril 2012, et le thème en était *La crise : femmes au cœur de la reprise*. Près de 200 militantes y ont participé. Au programme : les effets de la crise sur les femmes aux niveaux local, national et international; le harcèlement psychologique au travail; la retraite; les électriciennes dans l'industrie de la construction; les travailleuses domestiques (aides familiales); les revendications étudiantes et les enjeux spécifiques pour les femmes; les jeunes femmes et le syndicalisme; une consultation du comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés.



Biennale des femmes, édition 2012

PORTRAIT DE LA PRÉSENCE DES FEMMES

Un rapport est présenté à ce congrès sur le portrait des femmes à la FTQ et chez ses affiliés ainsi que sur les obstacles à leur participation dans les diverses instances. Rien n'a été ménagé pour y arriver : rencontres du comité mixte, consultation lors de la Biennale, sondage, consultations des conseils régionaux et de groupes de discussion plus restreints, etc. Le tout a permis au service de procéder à la rédaction du rapport final et de ses recommandations, en collaboration avec le service de la recherche et avec la responsable du Collège FTQ-Fonds.

Conciliation travail-famille (CTF)

C'est avec la collaboration de plusieurs syndicats affiliés et avec une équipe de chercheuses de l'UQAM que la FTQ poursuit sa participation à des recherches-terrain sur les horaires de travail et les stratégies en matière de conciliation travail-famille.

À la suite de ces recherches et dans le cadre du prix Égalité, la FTQ a reçu une mention du gouvernement du Québec pour son

projet sur la conciliation travail-famille et les horaires atypiques, qui a permis l'émergence de solutions concrètes pour les travailleuses et travailleurs.

À la demande de nos syndicats affiliés, nous poursuivons la recherche en phase deux avec une nouvelle équipe de chercheuses de l'UQAM. Nous sommes en discussion avec deux syndicats affiliés à la FTQ pour établir la collaboration syndicale sur l'élaboration des horaires de travail par logiciel.

La FTQ a également été à l'origine d'un regroupement syndical en voie de devenir une coalition plus large sur la conciliation travail-famille.

FEMMES DANS LES EMPLOIS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS

Chaque année, depuis 15 ans, la FTQ est de toutes les cérémonies régionales de même qu'au gala de clôture du concours *Chapeau, les filles!* Elle fait aussi partie du jury de ce concours ainsi que celui d'*Excellence Science*, et en coordonne les travaux. La FTQ offre trois prix Équité de même que certains outils pour encourager la diversification des choix de

carrières des femmes, plus particulièrement dans des professions et des métiers traditionnellement masculins.

Donnant suite à une résolution du dernier congrès, le service a recensé les bonnes pratiques syndicales en la matière auprès des affiliés de la FTQ et produit un outil de référence qui sera présenté à ce congrès.

Mentionnons également la participation de la FTQ à une coalition qui se préoccupe de cette question avec, notamment, la Coalition québécoise pour les femmes dans la construction.

ÉQUITÉ SALARIALE

Nos interventions se situent maintenant davantage au niveau politique, en participant au Comité consultatif des partenaires de la Commission de l'équité salariale (CÉS) et en agissant comme soutien pour les représentantes à divers sous-comités de travail (fusions d'entreprises, étalement des ajustements salariaux, etc.).

Nous avons également été à l'origine de la réactivation de la Coalition québécoise en faveur de l'équité salariale alors

que le gouvernement libéral voulait abolir la CÉS et transférer ses activités à la Commission des normes du travail. Nous avons ainsi participé au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour défendre notre point de vue, et présenté un mémoire en commission parlementaire. En mai 2011, après moult interventions politiques et mobilisatrices, nous obtenions gain de cause : la Commission était sauvée!

Le Groupe de travail FTQ en équité salariale a reçu en mai 2011 la visite de la nouvelle présidente de la CÉS pour discuter de l'application de la Loi, des problèmes liés à l'évaluation du maintien de l'équité salariale et des pouvoirs de la CÉS pour favoriser la concertation dans les milieux de travail.

AIDES FAMILIALES/ TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

Le 16 juin 2011, la Convention internationale 189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques était adoptée lors de la Conférence internationale du Travail de l'OIT, à laquelle participait une



déléguée officielle de la FTQ. Depuis, le travail de soutien à l'égard des travailleuses domestiques (aides familiales) se poursuit au Québec, avec l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ), la Coalition sur les travailleuses domestiques et la CSST afin que le gouvernement du Québec respecte la convention 189. Le travail se poursuit ailleurs au Canada, en lien avec le CTC, pour que le Canada ratifie la convention.

À l'automne 2012, une étude avec des chercheuses de l'UQAM a débuté sur cette question, en collaboration avec l'UES-800, le SQEES-298 et l'AAFQ, pour documenter et analyser la législation provinciale et fédérale liée aux conditions de travail des travailleuses domestiques. Des groupes de discussion ont eu lieu cet automne pour soutenir ce projet et la FTQ

a participé à l'activité annuelle de l'AAFQ.

La FTQ a aussi participé aux travaux de la Coalition québécoise pour l'abolition de la discrimination systémique des travailleuses et travailleurs migrants, notamment pour ceux et celles qui ont un statut légal temporaire. Dans le cas des travailleuses domestiques, cela doit se traduire par la liberté de pouvoir changer d'employeur ou de choisir librement d'habiter ou non chez lui.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Chaque année, la FTQ participe au Collectif du 8 mars, qui se compose des principales organisations syndicales et des groupes de femmes du Québec, pour préparer thème, matériel, revendications et activité nationale. La FTQ se coordonne également



Conférence de presse du collectif 8 mars, 2012

avec ses conseils régionaux.

En 2011, c'est sous le thème *Toujours en action pour le respect de nos droits!* que les activités ont été organisées, axées sur la défense des services publics. En 2012, le Collectif avait choisi *Le féminisme? Plus actuel que jamais/Les femmes ont toutes les raisons de s'indigner* et fait ressortir l'inégalité persistante dont les femmes font l'objet. L'année 2013 allait dans la même foulée avec comme thème *Le féminisme plus actuel que jamais... pour des lendemains égaux* et, comme revendications, la réforme de l'aide sociale, celle du Régime de rentes du Québec, une loi-cadre sur la conciliation travail-famille, le financement des groupes de femmes et la création d'un ministère entièrement dédié à la condition féminine.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU FÉMINISME

La FTQ a été de toutes les étapes, depuis mai 2011, pour mener à bien l'organisation des États généraux du féminisme qui avaient lieu en novembre, sous le thème *Le féminisme dans tous ses états*. L'objectif était de réorienter nos efforts et nos actions pour les années à venir face aux attaques répétées contre l'égalité et les droits des femmes.

DES DOSSIERS SOCIAUX

Le service de la condition féminine de la FTQ a présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur le bilan gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La FTQ a rappelé au gouvernement son obligation d'éliminer toute forme de discrimination à l'endroit des femmes



Conférence de presse sur les travailleuses domestiques, octobre 2013

dans toutes ses politiques et interventions gouvernementales.

Des énergies pour susciter l'intérêt des femmes au dossier de la retraite ont été déployées par la FTQ, dans le cadre de la campagne *Une retraite à l'abri des soucis*, à l'occasion d'une réunion du comité de condition féminine, mais aussi lors d'une conférence de presse, en novembre 2012. Y participaient des représentantes de la FTQ, de nombreuses organisations syndicales et des groupes de femmes qui, d'une même voix, ont rappelé la situation particulièrement plus vulnérable des femmes face à la retraite.

Le service de la condition féminine a contribué activement à la préparation du Colloque sur la santé mentale et à l'élaboration d'une position FTQ sur le projet de loi sur la modernisation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail dans le domaine du travail domestique, de même qu'aux suivis dans le dossier du programme du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

La « réforme » de l'assurance-emploi, adoptée en 2012 par le gouvernement Harper, touche

directement les travailleuses étant donné leur situation particulière sur le marché du travail. Le service a mis l'épaule à la roue pour favoriser leur participation dans la campagne de mobilisation.

La FTQ est intervenue à chaque occasion pour sauvegarder le libre-choix en matière d'avortement. C'est un enjeu important pour la santé des femmes et leur plein droit à l'égalité. Les députés conservateurs multiplient les attaques pour recriminaliser l'avortement : pas moins de 44 tentatives à cette fin (projets de loi et motions) ont été soumises à la Chambre des communes. Tout a été fait pour dénoncer ces attaques, mais il faut continuellement veiller au grain.

La FTQ a aussi pris part à toute la mobilisation orchestrée par la Coalition pour le contrôle des armes entourant la sauvegarde du registre des armes d'épaule. Le 27 juin dernier, la Cour d'appel du Québec a jugé que les données du registre ne peuvent être rapatriées par le Québec. Le gouvernement du Québec fera appel devant la Cour suprême avec les partis d'opposition. Rappelons que la mise

sur pied d'un tel registre résulte des pressions publiques à la suite de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989.

Depuis plus de 20 ans, le 6 décembre est souligné un peu partout au Québec et au Canada pour commémorer les tristes événements survenus à l'École polytechnique de Montréal en 1989. Chaque fois, la FTQ participe à l'événement et invite ses affiliés à faire de même.

La FTQ participe à la campagne des organisations féministes québécoises (dont la FFQ) pour *12 jours d'action* afin d'éliminer cette violence, du 25 novembre au 6 décembre. D'autres moyens ont été utilisés à cette fin : signatures, annonces médiatiques, rassemblements, etc.

Droits des GLBT

Depuis le 29^e Congrès de la FTQ, le comité sur les droits des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres (GLBT) a élargi son mandat afin d'inclure les personnes bisexuelles, transgenres et transsexuelles. À cet effet, le comité a été heureux de recruter durant cette période une personne représentant la réalité transsexuelle. Celle-ci a pu informer les membres du comité des difficultés vécues par les transgenres et les transsexuels dans les milieux de travail.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont aussi consolidé la participation des militants et militantes de la FTQ aux journées de la



Fierté gaie. La présence de la FTQ à la journée communautaire est un moment important pour les membres du comité de faire connaître les enjeux qui nous tiennent à cœur. D'ailleurs, à cet effet, les festivités de la Fierté 2013 ont été une occasion de mettre de l'avant une préoccupation chère aux membres du comité : la discrimination liée au don de sang des hommes ayant eu une relation sexuelle avec un autre homme. Rappelons qu'une directive de Santé Canada interdit le don de sang à tout homme qui a eu au moins une relation homosexuelle au cours des cinq dernières années. Pour le comité, cette directive est discriminatoire et laisse croire qu'une relation sexuelle entre deux hommes est une pratique à risque, alors que ce n'est pas l'orientation sexuelle qui devrait être visée par Santé Canada, mais les pratiques à risque, nonobstant l'orientation sexuelle des donneurs. Cet enjeu sera au cœur des revendications du comité pour les années à venir.

LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Concernant la lutte contre l'homophobie, le comité sur les droits GLBT de la FTQ

a participé, avec les acteurs du milieu, à la mise en place du plan d'action de la Politique de lutte contre l'homophobie du gouvernement du Québec. L'année 2012 a été aussi l'occasion pour la FTQ de produire une vidéo intitulée *Ça s'améliore*, qui vise à démontrer que la discrimination et les comportements homophobes teintent encore la société québécoise, mais que cela s'améliore et que le comité sur les droits GLBT de la FTQ est heureux de faire partie d'une centrale syndicale pour qui l'élimination de la discrimination des GLBT demeure un objectif essentiel. Le seul fait qu'en 2013, la Russie ait légiféré afin de rendre criminelle l'orientation homosexuelle montre combien il reste encore de travail à faire, ici comme ailleurs.

Entraide syndicale

En 2013, le réseau d'entraide syndicale a fêté ses 30 ans d'existence. Déjà 30 ans que des militantes et militants syndicaux se dévouent pour venir en aide à leurs consœurs et confrères aux prises avec différents problèmes.



Conférence nationale des délégués sociaux et des déléguées sociales/30ans!, décembre 2012

La FTQ compte maintenant environ 2 500 délégués sociaux et délégués sociaux (DS) qui interviennent dans toutes les régions du Québec. C'est aussi ça, l'action syndicale!

Les 5 et 6 décembre 2012, une conférence nationale réunissait plus de 300 militantes et militants, des membres du réseau d'entraide

comme des membres des conseils régionaux et des structures syndicales. Sur le thème *30 ans et toujours de son temps*, cette conférence a permis de revoir l'historique de ce réseau unique et de réfléchir aux enjeux et défis de l'avenir tout en s'arrêtant sur les problématiques actuelles rencontrées dans les milieux de travail.

Le comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances

Depuis sa création en 1983, le comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances intervient dans l'aide aux travailleuses et aux travailleurs souffrant de dépendances.

Les membres du comité représentant les syndicats affiliés et les conseils régionaux se rencontrent à raison de quatre fois par année pour discuter des problématiques vécues par les membres et de l'aide offerte. Ces trois dernières années, le comité a continué à sensibiliser les milieux de travail sur la problématique, à s'impliquer et à promouvoir la Semaine nationale de prévention de la toxicomanie dans les milieux de travail.

En plus d'assurer un suivi systématique des nouvelles données concernant les toxicomanies, les thérapies et la jurisprudence en la matière, le comité s'est particulièrement penché sur la problématique des politiques patronales en matière de consommation d'alcool et de drogue ainsi que de dépistage.

UN RÉSEAU BIEN SOUTENU DANS LES RÉGIONS

Grâce au partenariat développé avec Centraide, le réseau des DS dispose de la présence d'une personne à la coordination. Le Conseil régional FTQ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais a, quant à lui, une entente avec la Croix-Rouge. En 2011, la FTQ et Centraide ont mis sur pied un comité de travail conjoint pour renforcer notre partenariat et s'assurer de maintenir nos bonnes relations dans les régions.

Comme chaque année, des rencontres ont eu lieu dans l'ensemble du Québec pour permettre aux DS de se rencontrer et de partager pour approfondir les différents aspects de leur pratique. Les conseils régionaux offrent également différentes formations pour les DS.

Un gros merci imprégné de respect à nos délégués sociaux et délégués sociaux, présents à tout instant pour sauver des vies et préserver la dignité de nos consœurs et confrères en difficulté.

Jeunes

Depuis le congrès de 2010, le comité jeunes a continué sur sa lancée. Au cours des années précédant ce congrès, le comité s'était agrandi, avait modifié la formule du Camp de formation des jeunes et s'était doté d'un plan d'action pour accroître la participation des jeunes à la vie syndicale. Il s'était également engagé à établir des liens avec d'autres groupes jeunesse (tels que les associations étudiantes, la relève agricole, etc.).

Le comité jeunes avait fait la promotion de trois résolutions adoptées lors de ce congrès : celle sur la création d'une Semaine de la relève syndicale, celle sur la

tenue annuelle d'un Camp des jeunes de la FTQ, puis celle contre les clauses de disparité de traitement (clauses « orphelin »).

CAMP DES JEUNES

Dès l'hiver 2011, tout en poursuivant ses activités de sensibilisation dans les établissements scolaires avec la collaboration du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, le comité a travaillé à la réalisation de ces résolutions. Il a continué avec succès d'accroître la participation au Camp annuel des jeunes. Celui-ci reçoit désormais plus d'une centaine de participants et participantes chaque année, dont un peu moins d'un tiers de femmes et un renouvellement annuel de plus de la moitié des personnes. Chaque année, des dirigeants de la FTQ rendent visite au Camp et font le point sur les grands dossiers de l'heure.

RELÈVE SYNDICALE

La première édition de la Semaine de la relève syndicale a eu lieu au mois d'octobre 2012. Cette première semaine a été l'occasion de faire connaître cette proposition du comité jeunes. Celle-ci vise à sensibiliser le milieu syndical à l'importance de bien préparer la relève. Les activités organisées au cours de cette Semaine permettent de rejoindre les jeunes et de sensibiliser les élus et élues, les militants et militantes, les permanents et permanentes et les membres à l'enjeu de la préparation de la relève dans nos organisations. Parmi les activités, certains syndicats proposent des activités sociales (lunch, 5@7, événement sportif, conférence, etc.) pour inviter les jeunes à rencontrer l'exécutif et à s'informer sur la vie syndicale. D'autres exemples : des activités de formation spécifique pour les jeunes et des activités de mentorat dans lesquelles des membres sont invités à accompagner des représentants syndicaux dans leurs activités régulières afin de mieux comprendre le travail syndical. Le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain a tenu une



Camp de formation des jeunes, édition 2013

Rencontres en milieu scolaire

Le programme *S'impliquer* auprès des jeunes vise à susciter une prise de conscience, chez les adolescents et les adolescentes, de l'existence des syndicats, de leur mission et de leur rôle dans la société québécoise.

Les syndicats sont appelés à libérer des journées afin de permettre à leurs militants et militantes d'aller rencontrer les jeunes dans les écoles secondaires et dans les centres professionnels.

Véritable projet mobilisateur, *S'impliquer auprès des jeunes* constitue un outil indispensable dont il faut assurer la pérennité, pour tous ceux et celles préoccupés par la relève. Une formation pour les intervenants et intervenantes est offerte par le service de l'éducation de la FTQ. Certains conseils régionaux coordonnent l'accès aux écoles.

soirée débat sur l'impact des discours antisyndicaux sur la relève qui a réuni une centaine de personnes.

CLAUSES « ORPHELIN »

Depuis ses débuts, le comité jeunes s'est inquiété des effets pervers des clauses de disparité de traitement qui continuent de proliférer malgré leur interdiction par la Loi sur les normes du travail. Après l'impulsion donnée par le congrès de 2010, le comité jeunes a fait de la lutte contre cette pratique un de ses principaux axes de travail. Se basant sur une analyse juridique du cadre légal en vigueur, le comité jeunes a proposé de réclamer au gouvernement du Québec une clarification de la Loi sur les normes du travail

afin d'assurer que l'interdiction porte bel et bien sur toutes les conditions de travail, incluant les avantages sociaux tels que les régimes complémentaires de retraite et les assurances collectives. En 2013, il a proposé à d'autres groupes jeunesse nationaux de cosigner un mémoire réclamant cette clarification.

Personnes handicapées

À L'ENSEIGNE DU PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE

Bien que mars 2012 ait marqué la fin de ce grand projet, c'est avec une grande fierté que nous regardons l'immense travail accompli dans le projet Travaillons

ensemble pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes handicapées qui, comme chacun de nous, veulent exercer leur droit légitime à un emploi durable et de qualité.

Pendant tout le projet, les personnes impliquées ont beaucoup appris et sont sorties enrichies de l'expérience d'un travail en commun entre des acteurs qui, auparavant, ne se connaissaient que de nom.

Durant les trois années du projet, des milliers de personnes ont été rencontrées dans les syndicats affiliés à la FTQ et dans toutes les régions du Québec. Des collaborations fructueuses avec les services spécialisés de main-d'œuvre membres du ROSEPH³ ont permis d'ouvrir les portes de plusieurs entreprises. Des outils d'information et de sensibilisation ont été développés et des pratiques exemplaires ont été mises en image pour mieux sensibiliser nos milieux de travail.

En transmettant toute cette information, nous voulions favoriser la collaboration entre les deux partenaires du projet

3. ROSEPH : Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées.

pour mieux soutenir les efforts des personnes handicapées qui souhaitent s'intégrer et se maintenir en emploi. Les milliers de kilomètres parcourus à ratisser le territoire québécois ont fourni maintes occasions, non seulement d'informer et de sensibiliser, mais également de prendre conscience des obstacles systémiques et des enjeux liés à l'embauche et au maintien en emploi des personnes handicapées.

LA FIN DU PROJET

Nous avons soutenu et enrichi cette réflexion, notamment par la tenue de la conférence *L'accès au travail : au-delà du handicap*, qui a souligné la fin du projet, en réunissant des représentants et des représentantes des organisations impliquées dans toutes les régions du Québec, de même que des partenaires intéressés par le projet. Nous y avons suivi le parcours vers l'emploi et en emploi de plusieurs personnes handicapées, fait le point sur nos responsabilités respectives quant à leur intégration en emploi et identifié les perspectives permettant d'entrevoir des mécanismes de collaboration à long terme qui tiennent compte de nos réalités.



Bilan du projet Travaillons ensemble, automne 2011

Notre projet était très ambitieux puisqu'il visait des changements de mentalité et, ultimement, des changements de comportements. Nous n'avons pas la prétention d'avoir entièrement atteint cet objectif, mais, en faisant connaître le potentiel de travail des personnes handicapées ainsi que les services d'emplois qui viennent soutenir les employeurs au regard de l'intégration et du maintien en emploi, nous avons fait un pas très important.

Pour la suite des choses, alors que tant de milieux de travail ont été sensibilisés et que l'on a démontré que les personnes handicapées constituent une main-d'œuvre compétente et motivée, il faut faire un pas de plus afin d'enraciner ce constat, non seulement dans de nouvelles façons de penser, mais

également dans de nouvelles façons de faire.

Notre *Projet* s'inscrivait dans l'esprit de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et nous espérons avoir un peu contribué à l'atteinte des objectifs poursuivis par cette stratégie. D'ailleurs, la FTQ demeure au cœur de l'action en siégeant sur le conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Personnes immigrantes

L'immigration demeure un facteur important dans le développement économique et culturel du Québec. Les difficultés qu'éprouvent certaines personnes

immigrantes à accéder au marché du travail et à intégrer la société québécoise ont donné lieu à de nombreux projets, de la part de la FTQ, au cours des trois dernières années.

De nombreux débats entourent aujourd'hui cette question et plusieurs études montrent qu'une grande partie de la population immigrante éprouve de la difficulté à trouver des emplois de qualité, à la hauteur de la compétence et de l'expérience acquises. Les rapports les plus récents tracent un portrait plutôt sombre de la situation sur le marché du travail à Montréal et, de façon plus générale, au Québec. Les difficultés sont multiples et complexes.

La FTQ a mis plusieurs moyens de l'avant pour favoriser la francisation, par l'organisation de cours de français en milieu de travail, et pour faire en sorte que les milieux de travail soient accueillants et donnent lieu à une meilleure harmonie interculturelle.

PLAN TRIENNAL

À titre d'outils et de moyens offerts à ses membres affiliés, la FTQ s'est dotée d'un plan triennal, en 2011, qui se décline en trois axes principaux :

- Soutenir et accompagner l'intégration des personnes immigrantes dans les milieux de travail au moyen d'activités de formation et de sensibilisation;
- Accroître la participation des travailleurs et travailleuses immigrants dans la structure syndicale en offrant d'abord le soutien nécessaire aux directions des sections locales;
- Travailler en concertation avec d'autres partenaires concernés par la démarche d'intégration.

Depuis 2011, la FTQ offre à ses membres affiliés une formation de deux jours portant sur la diversité culturelle en milieu de travail. Cette formation a permis à une centaine de personnes de réfléchir sur des thèmes comme la diversité culturelle, les préjugés et la discrimination, les accommodements raisonnables et l'action syndicale.

Depuis plusieurs années déjà, la FTQ invite ses membres affiliés à une rencontre annuelle pour faire le point sur les enjeux liés à l'intégration des personnes immigrantes.

PRÉSENCE EN ENTREPRISE

La FTQ a maintenu son projet de visite en entreprise, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et le Club de recherche d'emploi Montréal Centre-Ville (CREM-CV). Les visites sont précédées d'une présentation portant sur le fonctionnement du mouvement syndical et suivies d'une présentation sur le rôle du Fonds de solidarité. Ces visites, qui s'adressent surtout aux personnes nouvellement arrivées et qui n'ont pas encore intégré le marché du travail, offrent à celles-ci la possibilité de voir un lieu de travail en pleine production et d'échanger avec la structure syndicale en place.

En collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et les Conseils régionaux de Laurentides-Lanaudière et Abitibi-Témiscamingue, nous avons organisé deux rencontres importantes sur la régionalisation de l'immigration qui se sont toutes deux conclues sur l'importance de répéter l'expérience afin de partager les bonnes pratiques et de s'assurer que l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes en région



Rencontre du comité pour l'intégration des personnes immigrantes, octobre 2013

demeurent une priorité constante.

En 2011, la FTQ a aussi participé à la Consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015.

En plus de la question de la planification, la FTQ a tenu à se prononcer sur les sujets suivants :

- L'immigration temporaire;
- La lutte contre la discrimination;
- L'État, en tant qu'employeur exemplaire en matière d'embauche de personnes immigrantes;
- La reconnaissance des acquis et des compétences;
- La connaissance du français dans les candidatures de la catégorie des travailleurs et travailleuses qualifiés.

- La FTQ a élaboré et distribué une brochure portant sur les droits des personnes immigrantes. S'y retrouvent des renseignements de première ligne : lois provinciales et fédérales en matière d'immigration et de services, santé et sécurité du travail, francisation des lieux de travail et autres.



Partie 3 – À la défense des acquis

Introduction

Comme pour les droits démocratiques, les acquis sont loin d'être définitifs et, la plupart du temps, les batailles syndicales actuelles visent à les préserver et à empêcher une détérioration des conditions de travail.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe chez nos voisins du sud, avec les partisans du *Right to work*, ces antisyndicaux notoires, pour comprendre que les fruits de nos batailles passées sont continuellement remis en question.

Dans le domaine du travail, c'est quotidiennement que nos syndicats se portent à la défense de leurs membres et de leurs griefs. C'est semaine après semaine, année après année, que nous nous battons avec d'autres organisations pour préserver et améliorer le régime de l'assurance-emploi, pour bénéficier de régimes d'assurances collectives et de retraite équitables. C'est sans relâche que nous intervenons pour faire la promotion du français comme langue de travail et comme langue commune. Après

des dizaines d'années de travail, la santé et la sécurité du travail continuent d'occuper régulièrement les militants et les militantes.

Il est donc important de comprendre que la défense des acquis ne suit pas une route sans obstacle. Au contraire, il faut être en alerte continue pour éviter les écueils et les pièges qui se dressent et, surtout, il faut être en mesure d'évaluer l'ampleur des dangers à venir.

Arbitrage de griefs

UNE RÉFORME DU MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ARBITRAGE DE GRIEFS RENDUE NÉCESSAIRE

Le comité sur l'arbitrage de griefs de la FTQ, mis sur pied en 2008, a suivi avec intérêt l'évolution du dossier de ses recommandations déposées au Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (CCTM) et acceptées par ce dernier en 2010. La ministre du Travail de l'époque,



23e semaine sur l'arbitrage de griefs et le droit du travail, mai 2013

Lise Thériault, du Parti libéral, avait donc sous la main un document faisant état du consensus entre les syndicats et le patronat sur l'éventuelle réforme du Code du travail, sur l'aspect du fonctionnement de l'arbitrage de griefs au Québec et sur les conditions d'exercice des arbitres. Ce consensus portait sur trois caractéristiques que les parties attribueraient au tribunal d'arbitrage, soit être plus expéditif, plus spécialisé et moins coûteux.

Souvenons-nous que les principaux sujets abordés étaient les frais liés à l'arbitrage, la disponibilité des arbitres, l'assignation des dossiers, la médiation préarbitrale, la conférence préparatoire ainsi que la question de l'instauration d'un greffier spécial chargé de s'assurer de la

disponibilité des arbitres dans une forme de banque de données à être définie. La question de la compétence des arbitres était également soulevée, ainsi celle de leur formation continue et l'obligation d'être inscrit sur la liste officielle des arbitres au Québec. La question des difficultés de l'arbitrage des griefs dans les cas de harcèlement psychologique demeurait entière. Le mode de nomination des arbitres était également examiné et certains syndicats affiliés à la FTQ pensaient que cet aspect est à revoir.

Il devenait donc nécessaire d'obtenir rapidement une réforme du processus d'arbitrage au Québec.

En plus de ce comité, deux comités spéciaux au CCTM ont été formés et sont toujours en marche,

soit celui sur l'article 47.2 du Code du travail et celui sur le harcèlement psychologique. Les résultats des réflexions de ces comités sont toujours à suivre.

DÉCEPTION

L'arrivée au pouvoir du Parti Québécois a créé bien des espoirs, mais c'est avec déception que la FTQ a suivi l'évolution du dossier de révision du processus d'arbitrage. La ministre du Travail actuelle ne semble pas vouloir modifier le Code du travail, malgré le consensus établi entre le patronat et les syndicats. On retrouve cependant sur le site de la Conférence des arbitres du Québec la liste et la disponibilité des arbitres en ligne, ce qui est apprécié par les procureurs syndicaux et patronaux, même si leur participation est en ce moment volontaire.

SÉMINAIRES SUR L'ARBITRAGE DE GRIEFS DE LA FTQ

Les séminaires annuels sur l'arbitrage de griefs sont devenus avec les années une activité incontournable (23^e séminaire de la FTQ en 2013). Ils ont permis de rassembler quelques centaines de militants et de militantes, conseillers

syndicaux et conseillères syndicales afin d'appréhender et d'échanger sur notre pratique de plaideur et de plaideuse lors d'un arbitrage de griefs. En plus de l'étude de la jurisprudence et de la doctrine concernant les problèmes rencontrés en arbitrage, le séminaire permet d'approfondir des techniques de travail pour la préparation et le déroulement des auditions.

Les séminaires sont admis par le Barreau du Québec à titre de formation reconnue pour les avocats et les avocates depuis 2009, et les sujets présentés lors des trois derniers ont été variés. En plus de l'art de convaincre un arbitre de grief lors de la plaidoirie et de la façon d'utiliser efficacement un contre-interrogatoire d'un témoin expert, les sujets suivants ont été fort appréciés :

- Notion d'abus de droit en arbitrage de grief;
- Enjeux reliés au dossier du grief pour harcèlement psychologique;
- Compétence de l'arbitre de grief sur la Loi sur les normes du travail;
- Problématique particulière des réseaux sociaux

versus la vie privée dans le cadre de l'administration de la preuve devant les tribunaux;

- Liberté d'association;
- Discrimination systémique en emploi;
- Impacts juridiques des clauses de disparité de traitement;
- Impacts juridiques et non juridiques des modifications apportées au régime d'assurance-emploi.

La documentation remise et présentée lors des séminaires sur l'arbitrage de griefs de la FTQ se retrouve sur son site Internet, sous l'onglet *Publications*.

Assurance-emploi

Les trois dernières années ont été plus que néfastes pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec en ce qui a trait à l'assurance-emploi : diminution des services, resserrement des critères d'admissibilité et d'éligibilité, augmentation du taux de cotisation, etc.

La FTQ est intervenue à plusieurs occasions : objection à la hausse de cotisations de 0,05 \$ par 100 \$ de rémunération

assurable — car ces hausses ne bonifiaient pas le programme, mais avaient pour but de rembourser un pseudo-déficit de 11 milliards \$ —, dénonciation par l'envoi de lettres à la ministre Finley (lettres demeurées sans réponse) des longs retards dans le traitement des dossiers puisque plus de 80 000 personnes étaient lésées, etc.

LOI C-38 ET SACCAGE

En réponse à l'adoption de la Loi C-38 créant de nouvelles catégories de prestataires, modifiant la définition d'emploi convenable et de délai raisonnable, abolissant les conseils arbitraux et obligeant les chômeurs et chômeuses à accepter des emplois à 70 % du salaire de leur rémunération habituelle, la réplique de la FTQ ne s'est pas fait attendre : 63 séances d'information ont été tenues dans toutes les régions du Québec, dans la plupart des conseils régionaux, dans des instances de plusieurs syndicats affiliés et auprès de plusieurs sections locales.

Ces rencontres ont été suivies d'importantes mobilisations : le 29 octobre 2012, à Thetford Mines, dans



le fief du conservateur Christian Paradis (plus de 2 000 personnes); le 23 février 2013, organisées par la FTQ-Construction dans plusieurs régions et villes du Québec; rassemblement public au cabaret La Tulipe de Montréal le 4 avril 2013; grande manifestation (50 000 personnes) organisée par la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi⁴ le 27 avril 2013; et, enfin, de nombreuses activités de mobilisation et de visibilité ont été organisées dans toutes les régions du Québec ces 12 derniers mois.

Préoccupée par la perte de 52 arbitres syndicaux qui aidaient les membres à se défendre lors de décisions négatives sur leurs demandes d'assurance-emploi, la FTQ a organisé en octobre 2012 un séminaire d'information pour réfléchir aux nouveaux moyens à mettre en place pour

4. La Coalition regroupe les centrales syndicales, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), le Conseil national des chômeurs et chômeuses, la Fédération Québécoise et l'Union des municipalités, la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'Union des producteurs agricoles, Solidarité rurale, la Fédération des femmes du Québec ainsi que les associations étudiantes.



Artistes et porte-parole de la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi, Théâtre La Tulipe, avril 2013

appuyer nos membres : 150 personnes ont assisté à ce séminaire. La FTQ a aussi mis en place le comité d'assurance-emploi formé de représentants et représentantes de la plupart des syndicats affiliés et des conseils régionaux.

Le 25 août dernier, la FTQ, la CSN, la CSD et la CSQ s'unissaient pour présenter un mémoire conjoint dans le cadre de la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi : les quatre centrales ont été entendues le 1^{er} octobre dernier. De plus, plusieurs

conseils régionaux de la FTQ ont dénoncé, en coalition avec d'autres organisations régionales, les impacts de la réforme Harper lors du passage de la Commission dans leurs régions.

VERS UN RÉGIME QUÉBÉCOIS?

Si Ottawa persiste à réduire les droits des chômeurs et chômeuses et refuse de bonifier le régime, la FTQ exigera la création d'un régime québécois d'assurance-emploi dans la mesure où les paramètres de ce nouveau

régime répondront à nos exigences en matière de couverture, de gouvernance et de financement.

Il ne faut pas non plus passer sous silence la saga juridique FTQ-CSN concernant la disparition du compte d'assurance-emploi; la Cour suprême se prononcera en janvier 2014 sur notre droit de contester en Cour supérieure la disparition des surplus accumulés.

Le travail de ces trois dernières années a été complété par la tenue de plusieurs conférences de presse, par l'émission de plusieurs communiqués, par l'encadrement, le soutien et la formation des représentants et représentantes FTQ qui siégeaient sur les conseils arbitraux, et par plusieurs centaines d'interventions, d'avis et de conseils auprès de conseillères et conseillers syndicaux et de dirigeants et dirigeantes de sections locales.



Manifestation nationale contre le saccage de l'assurance-emploi à l'occasion du 1^{er} mai 2013

Les demandes syndicales

- Norme d'admissibilité unique et universelle de 13 semaines d'emploi assurable;
- Période maximale de prestations de 50 semaines;
- Taux minimum de remplacement du revenu de 60 %;
- Révision du mode de financement du régime.

Si l'on souhaite obtenir les droits à une réelle protection en cas de chômage et à la liberté de choisir son travail, les prochains mois nécessiteront une encore plus grande mobilisation et une plus grande implication de la FTQ, de ses syndicats affiliés et de ses conseils régionaux.

Assurances collectives

La hausse vertigineuse des primes d'assurance, en grande partie due à l'augmentation du coût des médicaments, fragilise les fondements de l'assurance collective en milieu de travail. Afin d'aider nos affiliés à conserver ces avantages sociaux et à contrôler la croissance des coûts, nous avons organisé un séminaire et créé une nouvelle formation de trois jours. Conformément à la dernière résolution de congrès, la FTQ continue de réclamer l'instauration d'un régime

d'assurance médicaments public et universel.

UN PREMIER SÉMINAIRE CONJOINT

Pour la première fois, en avril 2013, la FTQ a organisé un séminaire traitant à la fois de la retraite et des assurances collectives. Le séminaire, intitulé *Ensemble pour un meilleur filet social*, a attiré près de 350 participants et participantes. Grâce à des conférenciers hors pair, ils ont pu se familiariser avec les principaux enjeux et se doter d'outils afin de prendre en main le dossier des assurances collectives.

Marc-André Gagnon, professeur adjoint à la School of Public Policy and Administration à l'Université Carleton, a mis en évidence les failles de notre régime hybride (public-privé) d'assurance médicaments. Un régime qu'il considère comme inéquitable, inefficace et insoutenable puisque le gouvernement

et les assureurs sont incapables de contrôler l'augmentation des coûts. Selon lui, la seule façon d'assurer la viabilité de notre assurance médicaments est de mettre en place un régime public et universel, d'instaurer un pôle d'achat du médicament et d'évaluer l'efficacité des médicaments avant d'approuver leur remboursement.

Jean Belleville, des Services actuariels SAI, est venu conseiller les affiliés afin qu'ils soient préparés convenablement à l'occasion de la négociation de la convention collective, du choix de l'assureur, du renouvellement d'un contrat et du suivi des cas d'invalidité.

Quant à Carl Laflamme, premier vice-président chez SSQ, il a présenté les dernières statistiques sur l'évolution des coûts, notamment en ce qui a trait aux médicaments et à l'invalidité de longue durée.

Le séminaire a également favorisé les échanges, plusieurs participants parlant de leurs difficultés et d'autres soulignant l'importance d'être preneur afin de mieux contrôler les coûts. Plusieurs syndicats affiliés ont expliqué que les regroupements permettent de réaliser d'importantes économies sur les frais d'administration, et ce, surtout pour les plus petits groupes.

Dans le cadre de ce séminaire, la FTQ a également produit un document de réflexion d'une quarantaine de pages présentant les principaux enjeux, les causes derrière l'augmentation des coûts, l'importance de l'action syndicale ainsi que les avantages d'un régime d'assurance médicaments public et universel.



Séminaire FTQ sur les assurances collectives et la retraite, avril 2013

UN NOUVEAU COURS SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

Avec l'aide des services de l'éducation et de la recherche du syndicat des Métallos, la FTQ a créé un nouveau cours sur les assurances collectives en 2012. D'une durée de trois jours, cette formation comprend plusieurs objectifs :

Présenter les principaux enjeux en matière de négociation d'un régime d'assurances collectives;

- Définir le rôle des représentants syndicaux;
- Favoriser les mesures de contrôle des coûts;
- Présenter les mécanismes de tarification et de calcul des primes.
- Dorénavant, on sera ainsi mieux en mesure de comprendre l'importance des assurances collectives pour la sécurité financière et d'acquérir des outils pour défendre les acquis.

L'ACTION POLITIQUE

Les médicaments doivent être reconnus comme une composante essentielle du système de santé québécois. C'est pourquoi la FTQ

continue de revendiquer la mise en place d'un régime d'assurance médicaments public et universel, permettant de mieux contrôler les coûts, d'instaurer une politique d'achat du médicament, d'abolir les privilèges accordés aux compagnies pharmaceutiques et de mieux encadrer les activités de marketing de l'industrie pharmaceutique.

TRAVAUX DU COMITÉ

Durant les trois dernières années, le comité retraite et assurances s'est penché sur l'ensemble des enjeux en assurances collectives et a participé à la recherche de solutions pour sauvegarder ces importants acquis.

Collège FTQ-Fonds

Depuis le dernier congrès, le Collège FTQ-Fonds a tenu une seule session, au printemps 2011. Cette 22^e session régulière a réuni 12 personnes, dont deux femmes. Une 23^e session, modulaire cette fois, a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants et de participantes.



Présentation sur un résumé de lecture lors du groupe 22, printemps 2011

L'ÉVALUATION DU COLLÈGE

La difficulté récurrente de remplir les sessions du Collège, entre autres à cause de sa durée, ont conduit les directions de la FTQ et du Fonds de solidarité à entreprendre une évaluation indépendante qui a été confiée au professeur Alain Dunberry, de l'UQAM.

L'évaluation permettait de savoir si le Collège avait atteint ses objectifs, s'il avait l'impact souhaité, s'il était pertinent et si le format proposé était adéquat. Un portrait des activités du Collège, des entrevues auprès des directions syndicales et d'un échantillon de participants et de participantes ainsi qu'un sondage électronique ont permis de faire le point sur le Collège.

L'évaluation a conclu que le Collège semblait avoir atteint les objectifs

d'apprentissage qu'il annonce, mais que ces objectifs ne correspondaient pas assez aux attentes. En particulier, il rejoignait de moins en moins de conseillers et conseillères, la clientèle visée au départ. Enfin, la formule de huit semaines « est sans doute responsable du glissement et du tarissement de clientèle et de l'arrêt actuel des activités ». (page 39)

L'auteur écrit : « Le Collège pourrait sortir de la situation actuelle où il est trop associé à son format pour devenir, de manière plus ouverte, une ressource de formation de haut niveau pour la clientèle visée. Il offrirait un programme d'activités alignées sur son objectif général et celles-ci prendraient les formats qu'il faut pour l'atteindre. » (page 39)

Tout en préservant la formule intensive du Collège, le rapport a

recommandé de diversifier l'offre de cours, plus concis et plus ciblés, dans une perspective de formation continue. Il a proposé de lier les activités de formation à un référentiel de compétences requises des conseillers et conseillères.

LE SUIVI DE L'ÉVALUATION

Pour assurer la mise en place des principales recommandations du rapport d'évaluation, un comité de suivi a été mis sur pied. Composé de Johanne Deschamps, conseillère politique, de Claude Héту, directeur général de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité, de Marie-Josée Naud, conseillère au service de l'éducation, et de France Laurendeau, directrice du Collège FTQ-Fonds, le comité a procédé à une autre consultation auprès des membres du Bureau et de deux groupes témoins de conseillers et conseillères pour identifier leurs besoins en matière de structure et de contenu de formation.

Le rapport a proposé des critères pour organiser des formations : pertinence, efficacité, souplesse, cohérence et valorisation de

l'expertise interne. Il a précisé la grille de compétences définie selon les axes suivants : négocier, représenter, offrir du conseil stratégique, mobiliser et recruter. Enfin, il a proposé une programmation favorisant le partage d'expertise, le réseautage, le perfectionnement et l'approfondissement.

Le programme du nouveau Collège est désormais intégré au programme d'éducation de la FTQ.

LES SESSIONS DE RÉFLEXION DES DIRECTIONS SYNDICALES

Deux sessions de réflexion des directions syndicales se sont tenues depuis le dernier congrès. Les membres du Bureau et leur garde rapprochée, soit près d'une cinquantaine de personnes, ont pu rencontrer des personnalités du monde politique et académique et prendre un peu de recul face au quotidien. En septembre 2011, la session a traité de politique provinciale et fédérale, de l'influence des médias et des défis de l'action syndicale. En avril 2013, la réflexion a porté sur la montée de la droite et sur la stratégie pour y faire face.

Francisation

En 1977, lors de l'adoption de la Charte de la langue française, des mécanismes divers ont été adoptés pour assurer la généralisation de l'utilisation du français dans les milieux de travail. Ces mécanismes étaient plus contraignants dans le secteur privé que dans celui de l'administration publique, notamment parce que cette dernière avait moins d'efforts à consentir, étant déjà majoritairement française. Mais elle était aussi tenue, et elle l'est encore, à un devoir d'exemplarité.

Depuis 1977, la FTQ s'est associée au projet de francisation des entreprises et a tout mis en œuvre, au gré de ses moyens, pour accompagner et soutenir ses membres.

La loi prévoit, pour les entreprises de

100 personnes et plus, la participation paritaire des travailleurs et des travailleuses dans un comité de francisation, dont le mandat est d'assurer l'élaboration et la réalisation du programme de francisation.

Avec nos membres syndicaux des comités de francisation et le soutien de leurs syndicats locaux et de nos grands syndicats affiliés, nous avons, au cours des trois dernières années, maintenu notre approche sectorielle et obtenu de bons résultats dans la francisation des entreprises. Des exemples? Les secteurs de l'aérospatiale et de l'aéronautique, des communications et des télécommunications, de l'hôtellerie, de l'entretien ménager, des garages et de la métallurgie.

Dans le cadre de cette démarche sectorielle, nous avons aussi développé des collaborations avec les conseillers et les



Rencontre annuelle des membres des comités de francisation, mars 2011

www.languedutravail.org

Le portail languedutravail.org lancé officiellement en mars 2010 a fait peau neuve. Sa refonte ouvre depuis octobre 2013 un nouveau chapitre de la coopération syndicale sur l'utilisation du français comme langue de travail. Non seulement agit-il comme centre d'information et de ressources sur la francisation des milieux de travail, mais il met également à la disposition des internautes une page Facebook, un fil Twitter et un forum d'échange, particulièrement dans les secteurs de l'aérospatiale, des télécommunications, de l'hôtellerie et de la restauration, des plastiques et composites et de la métallurgie.

conseillères de l'Office québécois de la langue française, bénéficiant ainsi de leur soutien tout en les faisant profiter de notre expérience sur le terrain.

Outre l'approche sectorielle, la FTQ a plusieurs activités annuelles :

- Publication du bulletin *Travailler en français*, deux fois par année;
- Publication du feuillet *Travailler avec les mots*, cinq fois par année;
- Organisation de la Semaine du français au travail;
- Sessions de formation à l'intention des membres des comités de francisation, quatre fois par année;
- Réalisation et production de capsules vidéo portant sur l'action des membres des comités de francisation.

LES PERSONNES IMMIGRANTES

La francisation des personnes immigrantes est d'une importance considérable pour notre société, mais leur sélection et leur intégration sont tout aussi importantes, dans un contexte où le gouvernement canadien augmente les restrictions pour l'immigration permanente et ouvre de plus en plus la porte à l'immigration temporaire. Nos propres constats sur l'immigration temporaire sont désastreux en matière de conditions de travail, les employeurs ayant tout pouvoir sur le maintien en emploi ou le départ prématuré vers le pays d'origine.

Nous croyons que le gouvernement du Québec devrait procéder à une réflexion globale sur la question de l'immigration, pour identifier là où il pourrait intervenir pour faire respecter les

droits fondamentaux de toutes les personnes immigrantes, temporaires ou non.

En commission parlementaire, la FTQ a demandé que le gouvernement adopte des mesures favorisant l'organisation de cours de français pendant les heures de travail à l'intention de personnes immigrantes, en collaboration avec les syndicats en place.

LE PROJET DE LOI 14

Dans le but de renforcer la place du français au Québec, le gouvernement provincial a déposé, le 6 décembre 2012, le projet de loi 14. S'il est adopté, ce projet de loi modifiera la Charte de la langue française et la Charte des droits et libertés de la personne, et fera de l'usage du

français un droit inclus dans cette dernière.

Dans son mémoire présenté en février 2013, qui plaide en faveur du droit de travailler en français, de la francisation des milieux de travail et de la francisation des personnes immigrantes, la FTQ a salué la volonté gouvernementale de mieux encadrer le droit de travailler en français. Cependant, la FTQ s'est élevée contre l'article 138.2 du projet de loi qui autoriserait l'entreprise employant 100 personnes ou plus à substituer au comité de francisation un autre mécanisme de consultation du personnel. Pour la FTQ, le principe de la participation des travailleurs et travailleuses demeure la meilleure façon d'assurer la démocratisation et le succès de la démarche de francisation.

Le comité de promotion de la langue française

Information, formation, mobilisation : tels sont les objectifs du comité afin de faire du français la langue normale et habituelle au Québec.

Parmi les réalisations des trois dernières années, le portail languedutravail.org se distingue par la dimension internationale de la coopération syndicale et francophone pour protéger la langue française.

L'absence de la coopération syndicale au sein de la francophonie canadienne jette cependant une ombre au tableau et, pour y remédier, la FTQ ne pourrait-elle pas devenir l'instigatrice d'un vaste projet de ralliement de la francophonie canadienne? La question mérite d'être posée.

LE FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE — JUILLET 2012, QUÉBEC

Ce premier Forum mondial de la langue française est né à l'instigation de monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, lors du sommet de Montreux. Il y voyait un moyen de rassembler des représentants et représentantes des cinq continents en vue « de mettre en évidence à la fois le caractère mondial de la langue française et son inscription dans des réalités et des pratiques modernes ». L'usage du français comme langue du travail a été au cœur des travaux du Forum.

C'est à l'initiative de la FTQ qu'un projet y a été favorablement accueilli : celui de former une coalition de syndicats francophones internationaux avec comme objectif la promotion du français au travail.

En collaboration avec la CSN, la FTQ a coordonné et animé huit séances de travail qui ont permis à la fois un diagnostic général de la situation du français comme langue du travail au sein de l'espace francophone, une discussion sur les actions et outils de coopération disponibles ou souhaitables et une expérience de collaboration concrète, enrichissante et de qualité entre les partenaires syndicaux de l'ensemble de l'espace francophone.

Une partie très importante des discussions a porté sur la création d'un portail Internet, fruit d'une collaboration entre la centrale québécoise FTQ et la française CGT, avec le soutien financier du gouvernement du Québec et auquel la CSN s'est jointe en 2012.

Le prochain Forum mondial aura lieu à Liège en juillet 2015.

Retraite

Le dossier de la retraite a occupé sans conteste le devant de la scène au cours des trois dernières années. Que ce soit les difficultés rencontrées par plusieurs régimes à prestations déterminées, le dépôt du rapport D'Amours ou les discussions sur la bonification du Régime de rentes du Québec, la question de la retraite était sur toutes les lèvres.

En fait, ce dossier a constitué une priorité pour la FTQ avec la campagne *Une retraite à l'abri des soucis*, visant à améliorer les régimes publics. Malgré un appui substantiel des autres provinces, il n'y a toujours pas eu de bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC). Notre campagne comporte plusieurs revendications :

- Faire passer le taux de remplacement de 25 % à 50 %;
- Augmenter le maximum des gains admissibles de 50 100 \$ à 66 000 \$;
- Hausser d'au moins 15 % le Supplément de revenu garanti;
- Faire en sorte que la dette d'un régime de retraite soit

considérée comme une créance prioritaire lors d'une faillite et envisager la création d'une assurance pour garantir la rente.

De 2010 à 2013, les régimes de retraite ont été constamment attaqués. Pensons à la couverture médiatique défavorable, à l'appel des associations patronales réclamant la terminaison des régimes de retraite du secteur public ou à l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans pour la pension de la Sécurité de la vieillesse. À chaque fois, et sur plusieurs tribunes, la FTQ a défendu ses positions et mis de l'avant des solutions adéquates.

LE RAPPORT D'AMOURS

Lors des consultations initiales du comité D'Amours, devant porter uniquement sur la réforme des régimes complémentaires de retraite, nous avons mis en garde le comité contre toute tentation de réduire les rentes acquises. Nous avons entre autres proposé de constituer des marges afin de réduire les risques de financement, de rendre l'indexation conditionnelle à la santé financière du régime, d'obliger les comités de retraite à adopter une



Le secrétaire général Daniel Boyer au Forum mondial de la langue française, Québec, juillet 2012



Commission parlementaire sur le Rapport D'Amours, août 2013. De droite à gauche : Marie-Josée Naud, conseillère, Michel Arsenault, président de la FTQ et Serge Cadieux, vice-président de la FTQ et directeur du SEPB-Québec

politique de financement ainsi que d'avoir des comités de retraite paritaires.

Après près d'un an et demi d'attente, le rapport D'Amours sur l'avenir du système de retraite québécois a enfin été déposé en avril 2013. Nous l'avons analysé sous toutes ses coutures et, afin de mettre de l'avant nos priorités, nous avons soumis un mémoire et participé aux consultations publiques sur le rapport.

La mesure phare du document, la rente longévité pour les 75 ans et plus, constitue un pas dans la bonne direction malgré un lot d'inconvénients. La rente longévité ne règle pas l'enjeu de la sécurité financière à la retraite et ne permet pas un taux de remplacement de revenu adéquat. Cette politique soulève plusieurs questions d'équité, surtout en ce qui a trait

aux bas salariés qui ont une espérance de vie plus faible que le reste de la population et aux femmes qui doivent s'absenter du marché du travail à cause de responsabilités familiales.

Le comité recommande également d'assujettir tous les régimes complémentaires de retraite à un seul test : la capitalisation améliorée. Offrant une bouffée d'air pour les régimes du secteur privé, le test représente un problème de taille pour les régimes des secteurs municipal et universitaire puisqu'il fait passer les déficits de ces régimes de 5 à 9 milliards de dollars.

Sans appuyer explicitement les régimes à prestations cibles, le rapport propose d'en permettre l'existence en revoyant le partage des déficits futurs pour les régimes à prestations déterminées. Le comité désire aussi une période

de négociation de trois ans afin de revoir les droits acquis des participants en vue de rétablir la santé financière des régimes.

Autre recommandation : l'instauration rapide des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Malgré une lettre de Pauline Marois où elle « envisage favorablement la bonification du régime universel de rente du Québec », le gouvernement du Parti Québécois a réintroduit un projet de loi sur les RVER. Peu différent de celui du gouvernement précédent, le projet de loi ne prévoit pas de cotisation obligatoire pour l'employeur. La FTQ s'est opposée à ce nouveau véhicule d'épargne individuelle en présentant un mémoire et en participant à la Commission des finances publiques. Les mémoires de la FTQ sur le rapport D'Amours et les RVER sont disponibles en ligne⁵.

TROIS SÉMINAIRES

La FTQ a organisé un séminaire sur la retraite en 2011, 2012 et 2013. Plusieurs conférenciers ont discuté de l'avenir des régimes à prestations déterminées, du cadre légal, de la bonification des régimes

publics, du régime de retraite par financement salarial (RRFS) de la FTQ ainsi que des politiques de droit de vote des comités de retraite. Les vidéos des conférenciers sont disponibles sur le site Web de la FTQ ainsi que sur YouTube.

Lors du dernier séminaire, en avril 2013, trois panels sur la retraite ont été organisés : l'un sur les perspectives sur la retraite et l'équité intergénérationnelle, l'autre sur des initiatives syndicales réussies (cols bleus de Montréal, adoption du RRFS-FTQ chez plusieurs concessionnaires automobiles, maintien du régime à prestations déterminées à la Commission de la construction du Québec), et, le troisième, sur la réforme de notre système de retraite. Les interventions de plusieurs experts ont fait ressortir que, si les mesures à apporter diffèrent, tous s'entendent sur la nécessité d'agir pour réformer notre système de retraite.



5. www.ftq.qc.ca/memoires2013

UNE PRÉSENCE CONTINUE

La FTQ continue de siéger au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec et de participer aux travaux de différents comités techniques afin de contribuer à la réflexion sur l'avenir de la sécurité financière.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec le comité jeunes sur certains enjeux tels l'accès au RRFS-FTQ, les recommandations du rapport D'Amours, la réforme du système de retraite québécois et les clauses de disparité de traitement (clauses « orphelins »), ainsi que sur la question de l'équité intergénérationnelle, au cœur des réflexions et du travail dans le dossier de la retraite.

La FTQ a aussi participé aux activités du Comité sur le capital des travailleurs (*Committee on Workers' Capital*): une occasion pour partager, favoriser l'activisme des actionnaires, s'informer des enjeux de l'investissement responsable ainsi que des meilleures pratiques d'investissement de l'épargne.

Le comité retraite et assurances continue de se rencontrer et de réfléchir aux enjeux sur la retraite.

Mentionnons aussi que le régime de retraite à financement salarial (RRFS) de la FTQ ne cesse de croître. De 1 752 au début de 2011, les participants sont maintenant plus de 5 500. L'actif de la caisse se chiffre à plus de 28 millions de dollars. Le régime maintient une santé financière enviable et son niveau de capitalisation est amplement suffisant pour garantir le versement des rentes dans le futur.

Finalement, étant donné l'importance d'informer et de sensibiliser les travailleurs et les travailleuses aux enjeux de la retraite, la FTQ a révisé son programme de formation sur la retraite. La refonte a pour objectifs de rendre le sujet plus accessible et d'adopter une approche pédagogique qui met l'accent sur l'expérience des participants.

Santé et sécurité du travail

LE 28 AVRIL, JOUR COMMÉMORATIF DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

En réaction aux 213 décès relevés par la CSST en 2010, la FTQ, la CSN et la CSD ont tenu à souligner conjointement le 28 avril 2011. En plus de la distribution d'un journal et de rubans noirs, les travailleurs et les travailleuses ont été invités à observer une minute de silence. Une marche funèbre a également eu lieu en direction des bureaux de la ministre du Travail, Lise Thériault. Nous avons également rédigé une lettre personnalisée pour chaque député

du Québec, accompagnée d'un ruban noir, afin de les sensibiliser à cette journée de commémoration.

Pour souligner les 204 décès survenus en 2011, les trois centrales syndicales ont décidé de répéter les mêmes activités.

En 2013, des aimantins à l'effigie du ruban noir ont été produits par la FTQ en grande quantité et distribués par le biais de ses conseils régionaux.

RÉVISION DU RÉGIME SST

À la suite de l'échec des discussions du groupe de travail sur la modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail présidé par monsieur Viateur Camiré, ce dernier déposait son rapport en décembre 2010. Peu de ses conclusions reflétaient les



Rencontre annuelle de formation des membres FTQ à la Commission des lésions professionnelles, avril 2013

préoccupations de la FTQ. Au début de 2011, la ministre du Travail a chargé le conseil d'administration de la CSST de reprendre les discussions dans le but d'en arriver à des modifications législatives. Ces discussions se sont échelonnées jusqu'en septembre. Un consensus a alors été obtenu. Après avoir été soumis à la ministre, ce consensus a été transformé en projet de loi qui fut déposé en avril 2012. La ministre a réussi un tour de force avec le projet de loi 60. En effet, après lecture attentive du projet, toutes les parties impliquées, tant patronale que syndicale, ont rejeté la proposition de la ministre Thériault. Le projet de loi est mort au feuillet à la suite du déclenchement d'une élection générale. La nouvelle ministre du Travail, Agnès Maltais, peu après son entrée en fonction, a manifesté son intention de moderniser le régime québécois. S'en sont suivies des discussions qui se sont soldées par un constat d'échec au début de 2013. Il va sans dire que tout au long du processus, l'expertise du comité SST de la FTQ a été mise à profit lors de nombreuses consultations.

ACTIVITÉS EN SST

En plus d'offrir une formation continue aux 62 personnes issues de la FTQ et membres du tribunal de la Commission des lésions professionnelles (CLP), la FTQ a tenu deux colloques. Le premier, en 2011, s'adressait aux plaignantes et plaignants. Les sujets traités étaient entre autres l'admissibilité des preuves vidéo, les droits et responsabilités dans un contexte de sous-traitance, le lien entre les droits de la personne et les droits en santé-sécurité du travail, l'indemnisation de la surdité professionnelle et la faute dans un régime *no fault*.

Le deuxième colloque s'est tenu en 2012 et s'adressait aux représentantes et aux représentants à la prévention. Les personnes-ressources invitées ont parlé, entre autres, de l'exposition des travailleuses et des travailleurs québécois à des cancérigènes, en plus de dresser un bilan de la LSST et des perspectives de la loi, 33 ans après son adoption. La question des interventions en hygiène du travail fut également présentée. Enfin, à l'occasion de ce deuxième colloque, la FTQ a procédé au lancement d'un



guide sur les protecteurs auditifs intitulé *Solution ou diachylon* et d'une affiche sur la pollution sonore intitulée *Y a une limite*, ce qui fut le coup d'envoi de la campagne sur le bruit en milieu de travail, mise en branle à la suite d'une résolution adoptée par le congrès en 2010.

CAMPAGNE SUR LE BRUIT

Dans le cadre de sa campagne visant à lutter contre le bruit et ses effets en milieu de travail, la FTQ a rejoint, par le biais de ses conseils régionaux, près de 400 militantes et militants préoccupés par cet agent agresseur qui frappe au quotidien des centaines de milliers de travailleurs québécois. Une vingtaine de sessions d'une durée de trois jours du cours *Alerte*

aux décibels ont eu lieu dans toutes les régions du Québec. Cette tournée de formation et d'information a eu un tel succès qu'elle se prolongera au cours des prochains mois.

REPRÉSENTATION

La FTQ est aussi présente à différents comités de révision réglementaire, notamment celui chargé de la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), ainsi qu'à des tables de révision de règlements spécifiques à certains secteurs d'activité (mines, foresterie, travaux de construction). Après plus de 10 ans d'efforts, une nouvelle réglementation visant les travaux avec des matériaux contenant ou pouvant contenir de l'amiante a été adoptée au printemps 2013. De

SANTÉ MENTALE

Deux jours de réflexion

Les 7 et 8 mai 2013, conformément à une résolution du congrès de 2010, deux Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale¹ ont été organisées par le service de la recherche, avec le soutien des services de l'éducation, de la santé et sécurité du travail et de condition féminine.

Plus de 200 personnes de différents syndicats affiliés à la FTQ ont participé à ces journées qui leur ont permis de mettre en commun les expériences et les interventions dans leurs milieux de travail, tant en ce qui concerne la santé mentale que l'organisation du travail. Des universitaires sont aussi venus partager les résultats de leurs recherches et réflexions.

Le document de réflexion, qu'on peut consulter à la même adresse Internet, porte sur l'histoire de l'action syndicale sur la santé mentale et sur l'organisation du travail ainsi que sur les difficultés rencontrées et les pistes d'action syndicale à développer. Le document jette donc un coup d'œil sur

1. www.ftq.qc.ca/santementale

le passé, sur le présent et sur l'avenir.

Des données alarmantes

Comme les absences au travail dues à des problèmes psychologiques tendent à s'accroître de plus en plus, la santé mentale devient un sujet d'actualité dans plusieurs milieux de travail. Du côté des employeurs, certes, car les coûts sont de plus en plus élevés en raison du nombre d'absences et du coût excessif des assurances, mais surtout du côté des victimes et de leurs collègues, pour qui les problèmes des uns déteignent sur la motivation et la productivité des autres.

Selon les données de divers assureurs et chercheurs, c'est environ 40 % des demandes d'invalidité qui découlent de problèmes de santé mentale.

L'évaluation des coûts liés à cette situation se chiffre en milliards de dollars. Une étude du Centre de toxicomanie et de santé mentale de Toronto a évalué à 51 milliards de dollars annuellement les pertes pour l'économie canadienne. Par comparaison, on évalue que le coût de l'absence

d'une personne atteinte d'une maladie mentale représente le double du coût de l'absence pour une maladie physique.

Les coûts humains sont évidemment très lourds et, à l'extrême, pourraient se traduire par des suicides clairement liés au travail ou au milieu de travail.

Pourquoi parler d'organisation du travail?

Depuis toujours, les problèmes de santé mentale ont été perçus comme propres à des individus souffrant depuis toujours de tel ou tel symptôme latent, et cette impression est répandue dans la population tout entière. Le fait est que les recherches sur les liens entre la santé mentale et les différents aspects de l'organisation du travail sont encore jeunes : ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'ils ont été établis par des chercheurs. Sans doute, ils sont devenus plus clairs au fur et à mesure que la mondialisation a mis l'accent sur la rapidité d'atteinte des résultats, sur la productivité à tout prix et sur un désengagement de l'État se traduisant par une détérioration des services de santé.

Certains employeurs sont sensibles à ces liens entre

santé mentale et travail et parlent maintenant de « responsabilité partagée » permettant d'assurer une certaine santé « organisationnelle ». Il faut pourtant se poser la question : s'agit-il de « responsabilité partagée » ou d'obligation, pour l'employeur, d'offrir un milieu de travail sain et les moyens de maintenir et d'améliorer l'état de santé général, physique et mental? Poser la question, c'est y répondre!

Par ailleurs, en tant qu'organisations syndicales, nous avons à réfléchir sur notre capacité collective à influencer nos milieux de travail pour protéger la santé de nos membres.

Les Journées de réflexion de la FTQ ont été axées sur le développement d'une approche syndicale préventive dans les milieux de travail, plutôt que d'en survoler trop rapidement les multiples aspects (médical, social, éthique, économique, légal, politique, etc.).

Cette approche devrait permettre aux syndicats locaux, dans un proche avenir, d'élaborer un plan d'action pour protéger la santé mentale et physique de leurs membres et de mettre en commun les réflexions et les actions initiées au niveau local, mais aussi aux niveaux régional et national.

nouvelles réglementations sur les travaux forestiers et sur les mines ont aussi été récemment adoptées et nous souhaitons pouvoir

en finaliser une autre, celle sur le cadenassage.

La FTQ participe aux travaux du conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité

du travail (IRSST) dans le but de s'assurer de la pertinence, de la priorité et de la disponibilité des recherches subventionnées et de leurs résultats pour les travailleurs et

travailleuses visés. Nous veillons aussi à la qualité de la représentation de ces derniers dans les comités de suivi des différentes recherches. Nous comptons dans



Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale, mai 2013

nos rangs des personnes compétentes ayant une connaissance fine des sujets de recherche.

Dans le but d'alimenter le réseau santé-sécurité FTQ, un regard attentif est porté sur les recherches effectuées tant au Québec que dans d'autres juridictions. Nous sommes à l'affût des nouveautés juridiques ou règlementaires qui pourraient faire avancer la cause des travailleuses et des travailleurs québécois. La jurisprudence en santé-sécurité émanant des tribunaux québécois est aussi scrutée pour faciliter le travail des plaideurs et plaideuses de nos syndicats affiliés.

En plus d'assurer une présence dans les événements SST organisés par les conseils régionaux et les syndicats affiliés, la FTQ a été invitée à participer à différents colloques, autant nationaux

qu'internationaux. Nous sommes allés présenter, entre autres sujets, un mode de financement du régime SST élaboré par le comité SST de la FTQ, dans le cadre d'un colloque international traitant de l'efficacité des incitatifs financiers sur les activités de prévention. Le rôle des délégués sociaux et déléguées sociales dans la prévention des lésions psychologiques reliées au travail a aussi fait l'objet d'une présentation dans un autre colloque international.

Bref, la FTQ est présente partout où elle pense pouvoir changer les choses, ici comme dans le reste du Canada, mais aussi à l'étranger, afin de continuer à être un chef de file en matière de santé et de sécurité du travail et d'améliorer toujours plus les conditions de travail.



Partie 4 – À la défense de nos valeurs

Introduction

S'il faut se battre pour faire reconnaître nos droits et faire perdurer et améliorer nos acquis, il faut aussi défendre les valeurs qui nous animent et qui définissent la société que nous voulons.

À l'heure où la richesse n'a jamais été aussi grande sur cette planète, force est de constater que le fossé s'est creusé davantage entre les riches et les pauvres, à un point où la classe moyenne perd de plus en plus son caractère propre et se confond lentement mais sûrement avec celle des plus démunis.

Il faut donc sans cesse et sans cesse promouvoir des emplois pour tous et toutes, bien rémunérés, offrant des conditions de vie et de travail convenables. Pour ce faire, certaines conditions doivent être remplies : intervention énergique de l'État, accès à la formation et à l'éducation, services de santé publics et de qualité.

Il faut que l'État joue un rôle dynamique en adoptant des politiques d'intervention économique appropriées, dont

les fruits profiteront à l'ensemble de la population du territoire, aux niveaux local, régional et national.

Il faut aussi mettre de l'avant le droit à la formation et à l'éducation pour tous, de la petite enfance jusqu'à l'université, en passant par des cours de mises à niveau ou de réorientation. Et à la FTQ, on met la main à la pâte en offrant des programmes structurés tout au long de l'année.

Une main-d'œuvre bien formée doit aussi être en bonne santé, physiquement et mentalement. Le système public de santé du Québec, encore envié par plusieurs, est fragilisé par les tentatives croissantes de privatisation et de marchandisation. C'est pourquoi il convient d'être constamment sur un pied de guerre et de veiller au grain.

Enfin, il faut mettre de l'avant des politiques qui assurent à la population vieillissante une retraite à l'abri des soucis.

Mais la société que nous voulons ne peut pas se construire en vase clos et, à l'heure de la mondialisation débridée, il convient de développer

toujours plus notre solidarité internationale.

Développement économique et ressources naturelles

Nous l'avons vu au congrès précédent : la crise économique et financière déclenchée en 2008 de même que la stagnation prolongée de l'économie américaine qui a suivi ont intensifié l'hémorragie du secteur manufacturier, alors que plusieurs entreprises ont fermé leurs portes ou ont délocalisé leurs activités, mettant sur le pavé des milliers de travailleurs et de travailleuses. Ailleurs, comme dans le secteur de la forêt, les employeurs se sont

acharnés à arracher des concessions de la part de leurs salariés, allant jusqu'au démantèlement des régimes de retraite. Les mesures et réformes avancées par les pouvoirs politiques, trop souvent, voire chaque fois, ont fait fi des droits et des conditions de travail de ceux et celles qui, chaque jour, produisent concrètement la richesse, au service d'employeurs cupides à la recherche de profits maximisés.

Les débats des trois dernières années, sur le plan du développement économique, ont porté essentiellement sur le Plan Nord, présenté initialement dans le programme électoral des libéraux en 2008. Conséquemment, l'attention publique a été davantage axée sur le développement des



Dominique Champagne explique sa vision lors du Colloque FTQ sur les ressources naturelles, Trois-

Le Colloque

C'est avec un intérêt soutenu que plus de 200 participants et participantes ont assisté à ce colloque préparé par le service de la recherche de la FTQ et soutenu par un document de recherche exhaustif¹.

Invité spécial, l'artiste militant Dominic Champagne a ouvert les débats en rappelant l'évolution de son cheminement personnel vers un militantisme plus engagé et mettant de l'avant la mobilisation citoyenne pour faire valoir une vision différente de celle des gouvernements en place.

Les participants et les participantes ont ensuite été appelés à réfléchir aux trois sujets suivants : le développement des ressources naturelles et énergétiques, la politique énergétique, ainsi que la mobilisation et la participation syndicale.

Voici les grands éléments qui sont ressortis au Colloque sur les ressources naturelles et la politique énergétique :

Rôle de l'État

Tous s'entendent pour affirmer que l'État doit jouer un rôle central dans le dossier des ressources naturelles et énergétiques, ce qu'il ne fait pas en ce moment.

Il faut que l'État mette les citoyens et les citoyennes

au cœur de ses préoccupations. En effet, les intérêts de l'ensemble de la population doivent prévaloir sur ceux d'une poignée d'investisseurs privés. Cela signifie qu'il doit défendre les intérêts de l'ensemble des personnes, indépendamment de ce qu'elles sont et indépendamment de leur appartenance régionale. En outre, il doit agir en chien de garde pour protéger leur environnement.

Il faut que le gouvernement adopte un régime de redevances plus contraignant, dont les modalités permettraient de lui rapporter plus de revenus. Les sommes ainsi récoltées par Québec devraient être déposées dans un fonds pour les générations futures. Il faut ainsi concevoir les régimes de redevances dans une perspective à long terme.

En développant des sociétés d'État plus fortes, le Québec se donnerait les moyens d'intervenir avec compétence dans la gestion des ressources naturelles et énergétiques, en imposant aux compagnies l'obligation de céder une partie de leurs actions en échange de l'aide publique. C'est pourquoi il faut redonner à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) et à la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) leur mandat d'origine.

C'est l'État qui doit imposer le rythme

d'exploitation des ressources, et non pas l'entreprise privée. Ralentir ce rythme permettrait de s'assurer que les communautés ont le temps de s'adapter aux changements économiques, sociaux et environnementaux qui découlent de l'exploitation des ressources naturelles et énergétiques. Il importe de prévoir l'après-boom minier, quand la ressource sera épuisée ou que son exploitation connaîtra un ralentissement.

Il est essentiel que le gouvernement consulte la population avant que tout ne soit décidé au chapitre des ressources naturelles et énergétiques. C'est ce qui s'appelle la transparence. Il faut donc mettre sur pied de véritables mécanismes de consultation.

Bref, il faut être maître chez soi! Le fait qu'une bonne partie des outils nécessaires à un développement ordonné des ressources naturelles et énergétiques se trouve au fédéral nuit au développement du Québec.

Une stratégie industrielle

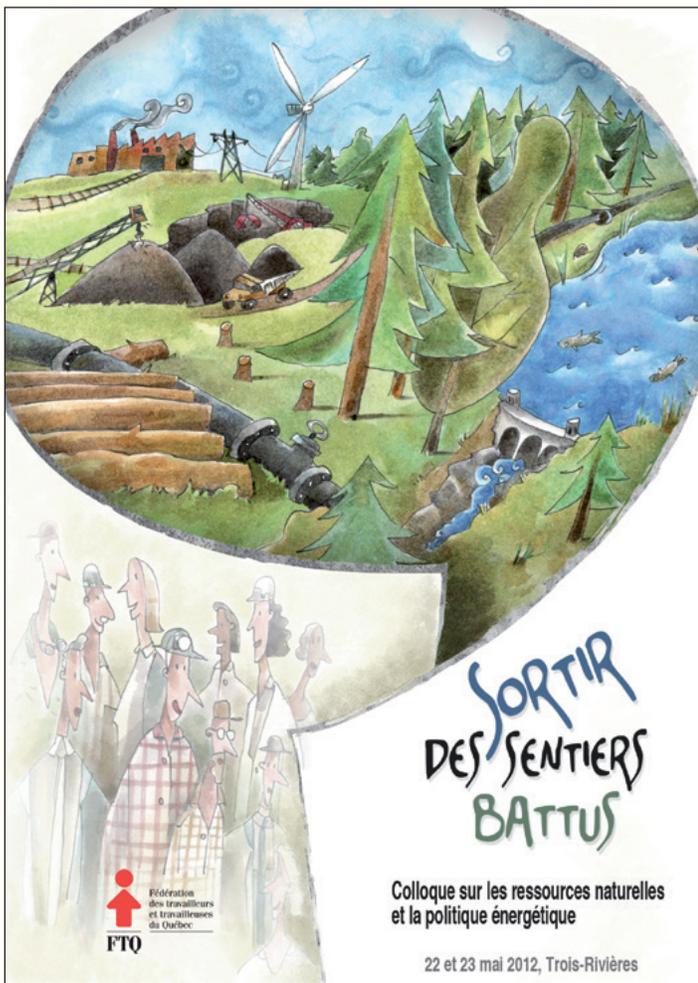
L'autre élément important qui est ressorti du colloque est que l'État doit mettre sur pied une stratégie industrielle.

La meilleure manière de créer de la richesse et de soutenir le développement régional est de mettre sur pied des activités de transformation des ressources

naturelles et énergétiques sur le territoire du Québec.

- Les contrats d'électricité avec les entreprises manufacturières doivent absolument être publics et octroyés avec plus de transparence.
- Le gouvernement doit penser à long terme et planifier soigneusement le redéploiement des activités afin de rebâtir l'économie d'une localité ou d'une région lorsque la ressource sera épuisée ou que son exploitation connaîtra un ralentissement important. Il faut donc mettre en place des mesures visant la diversification de l'activité économique des régions.
- Les sommes investies dans la recherche et le développement doivent permettre le développement de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouvelles technologies qui serviront à diversifier l'économie d'une communauté et de l'ensemble du Québec. Les résultats de la recherche doivent également demeurer de propriété publique.
- Le Colloque était consultatif. Le fruit des réflexions et les diverses propositions portant spécifiquement sur l'énergie sont aujourd'hui incarnés dans une déclaration de politique qui fera, dans ce 30^e Congrès, l'objet de discussions.

1. www.ftq.qc.ca/colloque_ressnaturelles



ressources naturelles que sur une politique englobant l'ensemble des activités économiques de la société. Certes, le Québec est un territoire riche en ressources naturelles et leur exploitation et leur mise en valeur ont un rôle névralgique pour l'économie de plusieurs régions. C'est dans ce cadre, et suite aux décisions du dernier congrès, que la FTQ a organisé en mai 2012 un colloque sur le développement de nos ressources naturelles et la politique énergétique.

LOI SUR LES MINES

À la suite du Forum sur les redevances minières qui s'est déroulé au printemps dernier, et au cours duquel la FTQ a déposé un mémoire, conjointement avec le Syndicat des Métallos⁶, le gouvernement Marois a déposé un projet de loi visant à réviser la Loi sur les mines.

Le développement économique de nos ressources serait d'ailleurs un mot creux s'il

6. www.ftq.qc.ca/memoire_forum_redevancesminières

n'était accompagné d'un encadrement législatif approprié.

Pour une troisième fois dans l'histoire, une réforme de cet encadrement a donc été proposée en septembre dernier.

La FTQ a participé à la consultation, reconnu plusieurs aspects positifs, dont les dispositions sur la transformation, et proposé des améliorations concrètes.

Finances publiques

Dans la foulée des verdicts imposés par les firmes de crédit et les autres agences de notation, les gouvernements qui se sont succédé ont tous péché par excès en érigeant en dogme l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Une nouvelle religion a vu le jour : celle du déficit zéro.

La rigueur du raisonnement économique, appliquée à l'état des finances publiques, en est venue à nier les aspects de la vie sociale et à mettre les règles comptables au-dessus de tout, au détriment de la vocation des budgets sociaux qui devraient offrir à tous les contribuables et leur famille les services pour lesquels ils contribuent

à même leurs poches : la petite enfance, l'éducation à tous les niveaux, les services de santé, l'hébergement des personnes âgées, des régimes décents de retraite, etc.

La population qui porte les autorités politiques au pouvoir veut un gouvernement qui affirme son souci d'égalité sociale et qui agit en conséquence.

NON À L'AUSTÉRITÉ

Le Québec que nous voulons en est un qui refuse la logique économique empruntée aux grandes institutions financières qui, ailleurs dans le monde, provoquent des crises économiques inimaginables, comme nous le voyons en Grèce.

Comme l'a écrit le prix Nobel de l'économie Paul Krugman dans le *New York Times*, « La rigueur ne pouvait qu'aggraver la récession. » Parce que les politiques d'austérité aggravent la récession, parce que la récession crée toujours plus de sans-emploi, parce que les sans-emploi ont besoin de l'aide publique, parce que les resserrments budgétaires réduisent le filet social, les rangs de la pauvreté grossissent et, avec eux, le nombre de maladies



Manifestation nationale en soutien aux services publics, mars 2011

physiques et mentales, le nombre des suicides et des drames humains. Avec les coûts économiques et sociaux qui s’y rattachent.

DE BUDGET EN BUDGET

Il ne faut pas faire l’autruche. Le Québec n’est pas à l’abri des politiques mises de l’avant par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, et encouragées par les agences de crédit. À preuve : les gouvernements qui plient trop souvent devant les verdicts de ces dernières et qui exigent l’austérité budgétaire.

Voilà pourquoi, à chaque budget depuis le déclenchement de la crise, en 2008, la FTQ a revendiqué à tous les paliers de gouvernement le report du retour à l’équilibre budgétaire et de l’atteinte du déficit zéro.

L’année dernière, alors que le ministre des Finances Marceau présentait son premier budget, nous demandions ce report puisque la reprise économique était toujours fragile et afin de dégager une marge de manœuvre nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité des services à la population. Nous comptons sur une



raison économique vouée davantage au bien-être de la population, mais nous avons dû nous rendre à l’évidence : l’actuel gouvernement marchait dans les traces du précédent.

Somme toute, les revendications de la FTQ se sont répétées. Avec l’Alliance sociale, nous avons réitéré l’urgence, pour l’État, de se réengager et de revaloriser les services publics, de mettre un frein à la privatisation et à la tarification pour mieux prendre en charge, collectivement, les besoins de la population.

Nous avons défendu bec et ongles la nécessité de bonifier les régimes publics de retraite (voir le rapport sur la retraite, page XX) plutôt que d’introduire des mesures à la pièce et inefficaces, comme les régimes volontaires d’épargne-retraite.

Nous avons proposé que le gouvernement intervienne davantage dans l’économie, dans l’optique du développement durable : exploitation et valorisation de nos ressources naturelles, deuxième et troisième transformation, nouveau système de redevances, retombées économiques et développement local et régional.

Nous avons demandé qu’une large réflexion, structurée et constructive, soit mise de l’avant sur la question de la fiscalité afin de rétablir une plus grande justice dans le régime fiscal.

Nous avons demandé que le gouvernement du Québec fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour rehausser de façon substantielle ses contributions aux provinces dans le respect de leurs champs de compétence.

Nous avons demandé que le gouvernement fasse aussi pression sur les employeurs afin de les convaincre d’investir dans la formation de la main-d’œuvre, le maintien et la création d’emplois de qualité et la progression du savoir-faire québécois.

Tout cela, ou à peu près, demeure aujourd’hui parmi nos revendications. C’est donc à suivre.

Formation

Comme on le sait, la FTQ prend à cœur la formation de ses membres. Chaque année, elle offre à tous ses syndicats affiliés un programme de formation varié et axé sur les besoins et les intérêts des travailleurs





Forum international de l'économie sociale et solidaire, Montréal, octobre 2011

et des travailleuses. C'est par le biais de son service et du comité d'éducation que tout le travail est organisé, de même que par l'équipe du Collège FTQ-Fonds.

Cette partie du rapport est placée dans la section portant sur les valeurs plutôt que dans celle des acquis, pour la simple et unique raison que sans une formation adéquate et continue, nous ne pouvons agir efficacement sur la réalité. La FTQ, par les cours qu'elle offre, entend participer à la réflexion collective sur la société que nous voulons.

CONCEPTION, RÉVISION, DIFFUSION

Dans les dernières années, les énergies ont été concentrées sur la conception, la révision de cours et la diffusion massive de nouveaux cours. Cela répondait

à des urgences et à des incontournables.

C'est dans ce cadre que deux mises à jour majeures ont été faites dans la filière santé et sécurité du travail : le cours *Réclamation à la CSST* ainsi que le cours *Contestation à la CSST* (auparavant le *Dossier d'appel*) ont subi des modifications majeures dans le but de mieux outiller les militants et les militantes dans la préparation des dossiers de CSST (de l'ouverture du dossier jusqu'à la préparation d'une audition à la Commission des lésions professionnelles (CLP)).

Une restructuration complète des cours sur la retraite a également été effectuée. Nous retrouvons dans l'offre de cours actuelle plusieurs nouveautés portant sur la négociation

du RRFs-FTQ⁷, sur une approche syndicale du dossier de la retraite au niveau du financement et des placements des caisses de retraite et, enfin, sur les assurances collectives.

Concernant la formation en lien avec la situation financière et économique de l'entreprise, plus de 700 personnes ont été formées; un tiers conseillers et deux tiers dirigeants locaux. Nous avons également formé deux groupes de formateurs et formatrices dans quelques syndicats affiliés ainsi qu'au CRFTQMM⁸, qui ont commencé à offrir la formation à leurs dirigeantes et dirigeants locaux. Une première évaluation a été faite et nous constatons que cette formation répond à un réel besoin et influence grandement nos stratégies de négociation.

Toujours en réponse à une demande de nos affiliés, nous offrons maintenant un cours sur les médias sociaux afin de mieux outiller les sections locales dans l'utilisation de ces médias qui sont devenus, avec le temps, incontournables

7. Régime de retraite par financement salarial de la FTQ.

8. Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

pour rejoindre les membres.

TRAVAILLER À LA BASE

Dans un deuxième temps, la FTQ s'est beaucoup préoccupée du rôle de l'éducation dans le contexte actuel, alors que les syndicats sont attaqués de toutes parts et que des politiques gouvernementales menacent trop souvent nos acquis sociaux et syndicaux. Ce discours de droite affaiblit notre image, pas seulement auprès de la population, mais aussi chez nos membres. C'est pourquoi le comité remet au centre des discussions l'importance de rejoindre les membres à la base.

Cela peut prendre plusieurs formes :

- Partager nos valeurs plus largement avec nos membres, et pas seulement en période électorale. Faire en sorte que nos valeurs se retrouvent dans « le X des petites cases »;
- Développer chez nos formateurs et formatrices des compétences de dialogue et de débats avec les membres à la base;
- Se donner des outils (fiches argumentaires, capsules vidéos) pour conscientiser, voire

Développement local et régional

La FTQ a poursuivi ses activités de formation sur l'implication syndicale dans le développement local et régional. Ceci a permis de donner des formations partout à travers le Québec, rejoignant des centaines de militantes et de militants de la FTQ, de ses conseils régionaux et de ses syndicats affiliés. Chacune des sessions a été organisée par le service de l'éducation de la FTQ, en collaboration avec la Fondation de la formation économique et le Service aux collectivités de l'UQAM. Toutes les rencontres ont été préparées en étroite collaboration avec les conseils régionaux, selon leurs besoins et les enjeux régionaux. De plus, en novembre 2011, une rencontre nationale sur le thème *Une vision commune – Une action concertée* a réuni près de 200 militantes et militants de toutes les régions du Québec.

mobiliser rapidement nos membres sur des enjeux mettant en péril nos acquis sociaux et syndicaux.

C'est pour atteindre ces objectifs qu'en octobre dernier, le service et le comité d'éducation ont mis sur pied un perfectionnement de formateurs et de formatrices afin d'entreprendre la campagne de sensibilisation de la FTQ auprès de ses membres pour mieux contrer les impacts négatifs d'un discours visant à réduire au minimum les droits collectifs et affaiblir les organisations qui les défendent.



Quatrième rencontre nationale FTQ en développement local et régional, novembre 2011

..... Système d'éducation

L'une des premières activités de la FTQ après le dernier congrès a été consacrée au dossier de l'éducation postsecondaire, lorsque le ministre des Finances d'alors, Raymond Bachand, avait organisé une rencontre au sommet afin de faire entériner son projet de hausse des frais de scolarité universitaires.

Le congrès de la FTQ venait d'adopter une résolution réaffirmant l'importance du respect



Mars 2012 : 200 000 personnes à la manifestation d'appui au mouvement étudiant

du droit à l'éducation, dénonçant le refinancement de l'éducation postsecondaire par une augmentation des frais de scolarité et prônant la gratuité. On comprendra que la FTQ, comme d'autres organisations, ait claqué la porte à cette rencontre pour dénoncer publiquement ce projet, inaugurant ainsi trois années bien chargées.

Les syndicats du secteur universitaire au sein du SCFP et de l'AFPC venaient d'endosser le *Manifeste de l'université québécoise* : Pour une université libre, accessible, démocratique et publique, un document se concluant sur la nécessité de tenir un grand rendez-vous de l'éducation postsecondaire sous la forme d'États généraux sur l'université,

chargés d'établir un plan de développement à plus long terme.

Le monde universitaire commençait alors sa mobilisation pour faire obstacle aux projets du gouvernement Charest. C'est cette mobilisation, commencée fin 2010, qui a abouti à l'explosion sociale du fameux « printemps érable » de 2012, pendant lequel le mouvement étudiant a pris l'ampleur que nous connaissons.

Les débats entourant l'avenir de l'éducation postsecondaire n'ont pas porté uniquement sur le montant des frais de scolarité. En toile de fond se discutaient des questions majeures sur l'éducation comme bien public, sur la compétition internationale interuniversitaire consignée dans les

Carré rouge

- On nous a répété tellement de fois que les années 1980 avaient accouché d'une génération de jeunes individualistes, motivés par une réussite égoïste et faisant passer les droits individuels avant les droits collectifs, que j'en étais rendu à croire qu'il fallait composer avec cette réalité.

La force inégalée du mouvement étudiant et la participation massive de centaines de milliers de jeunes m'ont vite convaincu que le vent a changé et que la jeunesse actuelle est porteuse d'espoir pour l'avenir d'un Québec où fleurissent les droits et les libertés démocratiques.

Le travail a été commencé dans les années soixante, alors qu'on posait les jalons d'un système d'éducation ouvert à toutes les classes de la société. Certains voudraient aujourd'hui démolir la maison. Il faut au contraire la rénover, l'embellir, la fortifier. Le Québec a réussi à se sortir de la torpeur et de la Grande Noirceur des années cinquante. À notre tour, ensemble, nous réussirons à maintenir sa vivacité et sa capacité d'agir au nom de la collectivité.

palmarès, sur les objectifs de l'enseignement et de la recherche, etc.

LE « PRINTEMPS ÉRABLE »

On se souviendra longtemps de ce « printemps érable », marqué par une mobilisation étudiante d'une force sans précédent. Appuyé par de nombreux groupes de la société, avec au premier rang les organisations syndicales, le mouvement multipliera les manifestations quotidiennes, les grandes manifestations mensuelles dans les rues de Montréal, les séances de tapage nocturne de casseroles, les événements improvisés, les réunions publiques, etc., à un point de faire

chanceler le gouvernement Charest qui voulait imposer une hausse de 75 % des frais de scolarité universitaires.

Après l'échec de négociations auxquelles avaient participé au début de mai 2012 les présidents des trois centrales à titre de « conseillers techniques », le gouvernement Charest a adopté la loi 12, une loi répressive brimant les droits démocratiques et les libertés fondamentales, comme le droit de manifester. La loi a interdit la grève et imposé un retour en classe en août. Les sanctions monétaires et les coupes de cotisations dont pouvaient se rendre passibles les associations étudiantes

mettaient carrément en péril leur survie. Le 22 mai, malgré tout, ce sont 200 000 personnes qui manifestaient à Montréal!

CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ET SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vaincu dans sa propre circonscription par cette grogne populaire, Jean Charest a dû passer le pouvoir à Pauline Marois à la mi-septembre 2012. Ce nouveau gouvernement du Parti Québécois a aboli la loi 12 et annulé la hausse annoncée des frais de scolarité pour organiser par la suite, en février 2013, un Sommet sur l'enseignement supérieur.

La FTQ a participé aux travaux préparatoires, de même qu'au Sommet lui-même. Souhaitant donner du temps à la réflexion sur un ensemble

impressionnant de thèmes de débat (de la formule de financement universitaire à l'offre de formation collégiale, en passant par la définition de la mission des universités), la FTQ a demandé la mise sur pied de chantiers de réflexion devant mener à un deuxième grand rendez-vous ou sommet.

Le Sommet, trop précipité dans le temps, en a déçu plusieurs lorsqu'il s'est soldé par l'indexation des frais de scolarité universitaire selon une obscure formule d'indexation.

La FTQ a toutefois salué la mise sur pied de chantiers de travail et offert son entière coopération. À ce jour, le rapport sur l'aide financière aux études a été rendu public, de même que celui sur la loi-cadre des universités et le Conseil des universités. Les rapports sur la formation



La délégation de la FTQ au Sommet sur l'enseignement supérieur : Pierre Ménard-Tremblay (AFPC), Daniel Boyer (FTQ) et Carole Neill (SCFP)

Les palmarès internationaux

Il existe au moins 10 palmarès internationaux des universités et une trentaine de palmarès nationaux. Selon un nombre restreint d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, on établit ainsi une hiérarchie basée sur des critères décidés à l'étranger, par exemple :

- le coût des frais de scolarité;
- le taux de satisfaction des employeurs envers les diplômés;
- le nombre de publications des professeurs/chercheurs dans des revues prestigieuses (en anglais);
- l'obtention de doctorats et de brevets;
- etc.

Ces classements mettent sur un même pied des universités généralistes, des grandes écoles et des universités. Prenons l'exemple de Harvard, habituée à occuper le premier rang : elle disposait en 2012 d'un budget annuel de 3,6 milliards de dollars pour 21 000 étudiants, soit 171 428 \$ par étudiant. Par comparaison, l'Université du Québec à Montréal, la plus grande au Québec, disposait de 397 millions de dollars pour 41 300 étudiants, soit 9 613 \$ par étudiant!

On ne s'étonnera donc pas que ces palmarès, élitistes et mettant sur le même pied des entités non comparables, soient critiqués.

collégiale et le financement des universités sont attendus en juin 2014.

La FTQ et ses syndicats affiliés dans le secteur de l'éducation suivront assidûment ce dossier dans les mois qui viennent.

À consulter, la rubrique *Mémoires et positions de la FTQ*, sous l'onglet *Publications* du site Internet de la FTQ⁹.

Voici la contribution du président de la FTQ au livre du photographe Jacques Nadeau, consacré au « printemps érable » et publié chez Fides en août 2012.*

9. www.ftq.qc.ca

bien-être de la population. L'État devient un bradeur d'une partie importante de la richesse publique pour la livrer impunément aux mains d'entreprises privées à la recherche de profits dans de nouveaux champs d'intervention et plus particulièrement dans le domaine de l'assurance privée et de la constitution d'établissements de santé privés. [...]»

LA VOIE À SUIVRE

« Il faudra donc redoubler d'efforts pour imposer une réforme efficace du système public [...] »

« Ce qu'il faut, c'est placer les besoins de la population et des patients au centre des préoccupations. Beaucoup plus qu'une réorganisation des établissements de santé, une véritable réforme doit viser une réorganisation des soins et des services coordonnée et basée sur la réalité locale et régionale. »

« Elle doit également viser à modifier la façon d'établir les budgets de la santé et à ajuster ces derniers selon les caractéristiques de la population, de son état de santé, de ses besoins et de sa géographie. »

« Elle doit enfin viser à faire en sorte que l'orientation générale des

politiques de santé soit le résultat d'une concertation ouverte entre les différents intervenants. »

Extraits d'une contribution de la FTQ à la revue *Vie Économique* des éditions EVE, parue en septembre 2011 et consacrée à la santé¹⁰.

Si la FTQ saisit toutes les occasions pour se porter à la défense du système public de santé (campagnes publiques, pétition, messages aux députés, mémoires, interventions et rencontres politiques, événements spéciaux), elle s'est également préoccupée d'une dimension parfois négligée, celle de la santé mentale (voir la partie *À la défense des droits*).

Avec ses affiliés impliqués dans le secteur de la santé, la FTQ s'est associée aux gestes continus qui sont posés pour assurer aux bénéficiaires du système de santé la meilleure qualité des soins qui leur sont prodigués et pour qu'ils puissent profiter d'une qualité de vie convenable, que ce soit à domicile, dans les institutions publiques ou dans les résidences privées.

10. www.eve.coop/?r=12

Systeme de santé

EN TOILE DE FOND

« Un peu partout dans le monde, les réformes des systèmes de santé s'intègrent entièrement au phénomène de mondialisation qui a pénétré l'ensemble des sociétés industrialisées. [...] »

Les représentants politiques font dorénavant une profession de foi envers le libre marché et renoncent à faire jouer à l'État sa responsabilité première : la défense de l'intérêt public et du





Manifestation pour appuyer le blitz de négociations dans le réseau de la santé sur la question des troubles graves du comportement, 2013

RÉSIDENCES PRIVÉES

Les fermetures de lits en CHSLD ont eu des impacts importants sur les soins de longue durée offerts dans tout le Québec. L'essor fulgurant du marché des résidences privées s'accompagne d'une clientèle de plus en plus lourde et vulnérable, ce qui a des effets directs sur l'organisation du travail.

Au cours de la présentation de son mémoire sur le processus de certification des résidences

pour personnes âgées, la FTQ a exposé la réalité des travailleuses et des travailleurs en résidences privées et la qualité des soins qui y sont prodigués. Elle a interpellé les élus de l'Assemblée nationale afin que soient proposées des mesures qui garantiraient de meilleures conditions de travail, avec les effets indirects d'une telle amélioration sur la qualité de vie des résidents.

De plus, la FTQ a demandé au gouvernement d'arrêter de se

désengager encore plus de l'offre des soins, de financer et d'organiser plus efficacement les soins à domicile afin de diminuer le recours à l'hébergement, de plus en plus privé et coûteux pour les personnes.

LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le nouveau gouvernement Marois a tout simplement décidé de poursuivre le mandat du Groupe d'experts sur le financement à l'activité dans le réseau de la santé et des services sociaux, mandaté par le gouvernement précédent dans le cours de la privatisation croissante du système de santé.

La FTQ a rencontré ce groupe d'experts pour lui mentionner que le simple usage des mots « accès à un médecin de famille », « longueur des délais d'attente » ou « engorgement des urgences »

décrivait l'état des lieux, et qu'après comité par-dessus comité, étude par-dessus étude, aucune avenue concluante n'avait été avancée pour repenser l'organisation, le fonctionnement et le financement du système de santé.

À ce chapitre, la FTQ s'est prononcée contre l'implantation du financement selon l'activité, une méthode par laquelle les budgets sont alloués en fonction des cas traités. On peut facilement s'imaginer la surenchère de ce mécanisme, sans parler de ses difficultés d'application!

Tout en réaffirmant que nous ne sommes pas pour le statu quo, nous avons défendu l'idée que toute nouvelle initiative devait reposer sur les besoins locaux et régionaux et qu'il fallait à tout prix réunir autour de la même table les intervenants directs (professionnels de la santé, techniciens, personnel de soins et du soutien administratif, celui de l'entretien général, cadres supérieurs et intermédiaires, etc.), dans une perspective de recherche de solutions afin de préserver et d'améliorer le système public de santé et d'irradier la conversion vers le privé.



Manifestation devant la résidence pour personnes âgées de la Seigneurie de Salaberry, 2013

La FTQ poursuivra sans relâche ses interventions, aussi longtemps qu'il le faudra, pour sauvegarder un système de santé qui fait l'envie de plusieurs pays.

Solidarité internationale

INTRODUCTION

L'accélération des échanges internationaux est une composante majeure du phénomène de « mondialisation » financière et économique qui a marqué les 25 dernières années, avec des impacts importants sur l'économie réelle, sur nos emplois et sur nos conditions de travail. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale a conduit à l'« éclatement » des chaînes de production traditionnelles. Une multitude d'accords bilatéraux se concluent sans véritable consultation des communautés et sans mécanisme de protection des droits.

La FTQ continue d'intervenir activement sur la scène internationale, bien que ce contexte rende les choses toujours plus difficiles. Des stratégies d'éducation, de mobilisation et d'actions économiques à l'échelle



Sommet des peuples, Rio de Janeiro, été 2012

nationale et internationale ont malgré tout permis de mettre de l'avant la défense des droits de la personne et de la justice sociale.

La période 2010-2013 a été marquée par des attaques sans précédent du gouvernement fédéral à l'égard du mouvement syndical ici même au pays, mais aussi dans le domaine du développement international. L'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) a ainsi été complètement éliminée en 2013.

AFRIQUE FRANCOPHONE ET HAÏTI

Mais auparavant, les années 2011 et 2012 ont été caractérisées par une activité intense du programme de coopération internationale en Afrique francophone et en Haïti.

Une importante campagne de soutien des

organisations syndicales haïtiennes après le terrible tremblement de terre subi en 2010 a permis à André Vanasse (Productions Bonsaï) de produire, à la demande de nos partenaires, un film d'éducation sur l'importance de la vie syndicale et des services publics en Haïti (prix du meilleur documentaire au Festival international Vues d'Afrique en 2013).

Le travail en solidarité avec la communauté haïtienne s'est poursuivi avec la campagne *Un toit pour moi*¹¹.

En Afrique francophone, le programme de la FTQ *Syndicalisme en démocratie* a été complété par une série de formations de base dans une dizaine de pays, avec la collaboration étroite de

la CSI-Afrique¹². À la demande de cette dernière et du BIT¹³, nous avons convenu d'orienter notre programme sur l'unification des centrales syndicales d'Afrique de l'Ouest, aux prises avec des problèmes de prolifération d'organisations pas toujours représentatives.

La FTQ a ainsi participé à plusieurs initiatives réussies de regroupement syndical au Togo, au Sénégal, au Niger et au Burkina Faso¹⁴. Une mission exploratoire a aussi été effectuée au Sénégal avec le SCEP, les TCA et l'AFPC en vue des activités futures dans cette région.

Les résultats transmis à l'ACDI en 2012 ont démontré que les objectifs du programme *Syndicalisme et démocratie*, implanté en 2005, avaient été atteints via 44 sessions de formation données dans une vingtaine de réunions différentes d'une dizaine de pays, rejoignant plus de 50 000 travailleurs et travailleuses. Cela a aussi permis de renforcer nos alliances avec

12. Confédération Syndicale Internationale en Afrique.

13. Bureau international du Travail.

14. Le Mali devait participer, mais a été victime du coup d'État.

nos partenaires européens (Suède, France, Belgique).

TRAVAIL DÉCENT

La précarisation de l'emploi étant devenue un phénomène mondial, la CSI a institué le 7 octobre de chaque année comme étant la Journée mondiale pour le travail décent, dans le but de mettre en lumière les impacts positifs de bonnes conditions de travail et de dénoncer les situations d'oppression et d'exploitation. Depuis 2008, la FTQ participe avec les autres organisations syndicales québécoises à cette journée. L'édition 2013 a été un succès, avec l'organisation d'un colloque par l'Alliance sociale, tenu le 7 octobre à Québec et regroupant environ 300 personnes.

ACCORD CANADA-COLOMBIE

La FTQ a aussi été très active avec la Coalition SOS Colombie contre le modèle d'accord commercial proposé par le Canada et la Colombie, dans ce pays le plus dangereux du monde pour les syndicalistes, et pour dénoncer la complicité des entreprises canadiennes et le non-respect des normes internationales du travail et de la protection de

l'environnement. Avec le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) et le CISO, nous avons réussi à retarder d'une année cet accord, qui a finalement été ratifié, et le gouvernement colombien a dû s'engager dans un processus de protection des syndicats et des communautés.

ACCORD CANADA-UNION EUROPÉENNE

Les négociations commerciales entreprises par le Canada avec l'Union européenne se sont poursuivies jusqu'à tout récemment et elles ont mobilisé l'attention de la FTQ et des membres du RQIC, particulièrement sur la question de la souveraineté des États en matière de marchés publics. À la mi-octobre, on annonçait la signature de l'Accord, tout en mentionnant que le processus de ratification par les différents pays concernés

pourrait prendre plusieurs années. C'est à suivre.

RENCONTRES MONDIALES

La FTQ a aussi participé au Sommet des peuples du 15 au 23 juin 2012, à Rio de Janeiro, auquel prenait part une importante délégation de la société civile québécoise, alimentant la réflexion de la société civile mondiale sur le développement durable.

L'année 2013 a commencé par l'organisation du Forum social mondial à Tunis, du 26 au 31 mars, pour faire la promotion de nouvelles alliances partout où cela est possible afin de développer une réponse concertée aux programmes d'austérité. La FTQ était présente avec ses affiliés.

Les travaux de la Conférence annuelle de l'Organisation

internationale du travail (OIT) de 2013 ont quant à eux porté sur le dialogue social, les emplois verts et la protection sociale.

Le premier Forum mondial de la langue française a eu lieu à Québec en juillet 2012 (voir le rapport sur la langue française). Là aussi, la FTQ a vu une belle solidarité de la francophonie syndicale se développer.

La FTQ a participé aux travaux d'autres organismes de coopération internationale (dont Oxfam-Québec et son *Observatoire jeunesse*, Concertation pour Haïti, Regroupement Canado-Haïtien pour le développement, la Maison d'Haïti, l'Association québécoise de la coopération internationale et la Coalition québécoise contre les ateliers de misère rattachée au CISO). Il faut aussi mentionner le Comité sur le capital des travailleurs, qui vise à renforcer la formation des représentants syndicaux dans les caisses de retraite, en matière de gouvernance et d'investissement responsable notamment.

QUEL AVENIR?

Comme nous l'avons déjà dit, les conservateurs ont mis à sac l'ACDI, ce qui nous a poussés à



Séminaire sur l'unité d'action syndicale, Côte d'Ivoire, mars 2012

réfléchir sur l'avenir de la solidarité internationale, y compris sur celui du service de la solidarité internationale de la FTQ.

Parallèlement, les affiliés du CTC (qui a d'ailleurs dû se départir d'une bonne partie de son équipe à l'international) ont exprimé le désir de maintenir un seuil de coopération minimal dans certaines régions du monde, notamment en Colombie et en Afrique, mais aussi au Mexique, où les droits du mouvement ouvrier sont constamment bafoués.

La FTQ a participé au plan de sauvetage du CISO qui avait dû licencier la majorité de son personnel en raison de la politique canadienne. Malgré tout, il a réussi à réaliser son plan d'action, à diffuser le guide d'action sur les normes internationales du travail à la fin de 2012 et à organiser, ce mois-ci, les Journées québécoises de la solidarité internationale.

Le gouvernement québécois, en réaction au retrait du Canada dans plusieurs pays de la coopération québécoise, a proposé la mise sur pied d'une Agence québécoise de solidarité internationale (AQSI) pour soutenir les partenariats des organisations

québécoises, notamment dans l'espace francophone.

La FTQ et les autres organisations syndicales ont fait valoir leur savoir-faire dans plusieurs domaines (assistance technique, missions, aide humanitaire, projets ciblés de coopération, formation) et souhaité qu'un projet de loi soit déposé dans les meilleurs délais.

Un premier pas a été franchi dans cette voie, avec la participation de la FTQ, en septembre, à la mission africaine organisée par le ministère des Relations internationales, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, afin de mettre de l'avant le rôle essentiel des syndicats dans le développement et la lutte à la pauvreté.

CONCLUSION

Puisque les objectifs du millénaire et les engagements des pays pour la réduction de la pauvreté dans le monde n'ont pas donné les résultats escomptés, un vaste processus de consultation a été lancé à l'échelle planétaire, sur le thème *Au-delà de 2015*.

La FTQ y a représenté la CSI à la consultation québécoise, pour y faire valoir l'importance du travail décent et la

nécessité de renforcer les alliances pour une meilleure gouvernance mondiale.

La décision de définir un cadre unique et un seul ensemble d'objectifs nous permet de travailler de manière constructive à la transformation dans la vie des gens qui en ont le plus besoin — ceux qui connaissent la plus grande pauvreté et qui sont les plus vulnérables.

Annexe 1 – Le Bureau de la FTQ



DES CHANGEMENTS AU BUREAU

Le Bureau de direction de la FTQ a connu quelques modifications en cours de mandat.

Gerry Boutin, des Teamsters, a remplacé Alain De Grandpré à titre de vice-président.

Denis Dumouchel, du Conseil régional FTQ du Suroît, a remplacé Michel Ducharme comme vice-président représentant les conseils régionaux.

Louise Michaud, de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), a remplacé Monique Côté à l'un des postes de

vice-présidentes représentant les femmes.

Jean Pierre Ouellet, du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES), a remplacé Daniel Boyer à titre de vice-président, ce dernier ayant été élu secrétaire général de la FTQ au 29^e Congrès.

Michel Ouimet, d'Unifor — le nouveau syndicat né de la fusion du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et des TCA-Québec, Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada —, siège à titre de vice-président pour le nouveau syndicat. Il siégeait auparavant

au Bureau à titre de vice-président pour le SCEP. Jean-Pierre Fortin, qui siégeait à titre de vice-président pour les TCA-Québec, avait été remplacé en cours de mandat par Sylvain Martin.

Magali Picard, de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), a remplacé Jérôme Turcq à titre de vice-présidente.

De gauche à droite, première rangée : Louis Bolduc, TUAC; Daniel Roy, Métallos; Michel Arsenault, président FTQ; Daniel Boyer, secrétaire général FTQ; Michel Ouimet, Unifor; Lucie Levasseur, SCFP. Deuxième rangée : Louise Michaud, AIMTA; Yves Ouellet, FTQ-Construction; Louise Mercier, UES-800; Jean-Pierre Ouellet, SQEES-298; Christian Martel, STTP; Gerry Boutin, Teamsters; Serge Cadieux, SEPB-Québec; Marcelle Perron, AFPC; Denis Dumouchel, Conseil régional FTQ du Suroît. Troisième rangée : Gilles Brosseau, AIMTA et Magali Picard, AFPC.



Annexe 2 – Le personnel



Service des communications : Monique Audet, Catherine Veillette, Isabelle Gareau et Jean Laverdière.



Denise Gagnon, Service de la solidarité internationale.



Chantal Bertrand, Service de la comptabilité et secrétaire au Service de la solidarité internationale; Jacinthe Jomphe, Service de la comptabilité; Steve Joyal, préposé à l'informatique.



Émilie Favre réceptionniste, entourée de Daniel Martel et de Serge Roy du Service de l'imprimerie.



France Laurendeau et Line Bolduc, Collège FTQ-Fonds; Rima Chaaban, service de la francisation. Absente de la photo : Lola Lebrasseur, service de la francisation.



Daniel Ouellet, secrétaire de direction, Johanne Deschamps, conseillère politique, Josée Daoust et Francine Vigeant, secrétaires de direction.



Le service de l'éducation : première rangée : Louise Miller, Isabelle Coulombe, Marie-Claude Groulx. Deuxième rangée : Serge Beaulieu, Esther Désilets, Jean Binet, Manon Fournier et Marie-Josée Naud.



Première rangée : Dominique Savoie et Atim Léon, service de la recherche. Deuxième rangée : Lise Côté, service de la recherche, Isabelle Reny, documentaliste et Yuriko Hattori, service de la recherche.



Service de la condition féminine : Carole Gingras, Annie Gagnon (en remplacement de Marthe Messier) et Sylvie Lépine.



Le service de la santé et de la sécurité du travail : Jean Dussault et Daniel Demers. Absente de la photo : Diane Bélanger.



Robert Émond, conseiller au recrutement.



Claude Grenier, campagne *Une retraite à l'abri des soucis*



Marc Bellemare, conseiller syndical au dossier de l'assurance-emploi.

Les conseillers régionaux



Claude Maltais,
Québec et
Chaudière-
Appalaches



David Maden,
Abitibi-
Témiscamingue –
Nord-du-Québec



Ricky Lewis,
Estrie



Dino Lemay,
Outaouais



Patrick Rondeau,
Montréal
métropolitain



Réjean Bellemare,
Laurentides-
Lanaudière



Michel Dupont,
Mauricie et
Centre-du-Québec



Bertrand Méthot,
Côte-Nord



Jean-Marc Crevier,
Saguenay –
Lac-Saint-Jean –
Chibougamau-
Chapais



Serge Girard,
Montérégie



Alain Harrison,
Bas-Saint-Laurent-
Laurent – Gaspésie-
Les Îles



Annexe 3 – Rapports de représentation

Organismes administratifs

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CPMT)

www.cpmt.gouv.qc.ca/organisation/index.asp

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est toujours un lieu de représentation important pour la FTQ, tant au niveau national que dans les différentes instances. Comme secrétaire général de la FTQ, je suis membre du comité exécutif ainsi que de la Commission elle-même où je suis accompagné de Gérald Tremblay, de l'AIMTA.

La FTQ et les syndicats affiliés sont très impliqués dans les 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail, avec une représentation de deux ou trois personnes selon la présence syndicale dans la région. De plus, plus de 60 personnes désignées par les syndicats affiliés sont engagées et actives dans 26 des 30 comités sectoriels de main-d'œuvre ainsi que

dans les deux comités d'intégration en emploi (pour les personnes immigrantes et les personnes handicapées) et trois des comités consultatifs. Le mandat de ces derniers est de conseiller le ministre, Emploi-Québec et la Commission sur les problématiques de clientèles particulières. Les comités où la FTQ est présente sont ceux qui concernent les femmes, les jeunes et, enfin, les travailleurs et travailleuses de plus de 45 ans.

À la suite de l'opération de planification stratégique amorcée à la fin des années 2000, la Commission a revu l'ensemble de ses responsabilités et pris un virage stratégique majeur en choisissant de se départir de ses responsabilités opérationnelles pour se concentrer sur les orientations et les dimensions stratégiques de son mandat. En plus de revoir ses propres règles de fonctionnement, la Commission s'est aussi penchée sur le rôle des instances, particulièrement sur le travail des comités sectoriels de main-d'œuvre.

Ce virage important vers un rôle plus stratégique a

eu pour effet de redonner aux fonctionnaires et aux directions du ministère la pleine responsabilité dans la détermination et la réalisation des opérations liées aux services et aux programmes du ministère et d'Emploi-Québec. Une telle décision soulève toutefois certaines inquiétudes, puisque nous devenons désormais dépendants de l'information, des avis et des conseils provenant du ministère. Nous craignons donc qu'il soit plus difficile d'évaluer ce qui nous est soumis avec une perspective critique, d'autant plus que pour nous, il est évident que le suivi des opérations contribue au positionnement stratégique. Par ailleurs, la politique de non-remplacement du personnel, liée à l'objectif du déficit zéro, ne peut qu'avoir un impact négatif sur les services offerts, ce qui contribue aussi à notre inquiétude.

Au niveau des grands dossiers traités par la Commission, le bilan quinquennal d'évaluation de la Loi sur le développement et la reconnaissance des compétences (loi sur le 1 %) a permis de recommander le maintien de la Loi

sans envisager de changements majeurs pour les prochaines années. Concernant le Fonds de développement et de reconnaissance de la main-d'œuvre, dont les surplus sont relativement importants, la Commission a adopté de nouvelles mesures pour soutenir la relance économique et a ajouté de nouvelles mesures aux programmes de subvention.

Parmi les dossiers politiques traités par la Commission, les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement fédéral concernant les ententes sur le marché du travail sont toujours au cœur des débats de la Commission, qui appuie fortement le gouvernement du Québec dans ses négociations visant à renouveler ces ententes aux mêmes conditions que les précédentes. Les conditions proposées par le gouvernement Harper vont à l'encontre des choix faits par le Québec alors que les mesures d'emploi relèvent de sa responsabilité.

Enfin, les politiques du gouvernement Harper ont d'autres effets négatifs pour le marché du travail québécois.

Ainsi, les nouvelles conditions qui s'appliqueront aux personnes en chômage fréquent ou saisonnier auront un impact important sur les services d'emplois gérés par le Québec, qui devront assumer une augmentation de clientèle sans augmentation budgétaire.

Daniel Boyer

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST)

www.csst.qc.ca/a-propos/coup_oeil_csst.htm

Je suis membre du CA de la CSST depuis 2001. La FTQ y est aussi représentée par Daniel Roy du syndicat des Métallos, Lucie Levasseur du Syndicat canadien de la fonction publique et Yves Ouellet de la FTQ-Construction.

Après l'échec des discussions au comité Camiré, une nouvelle ronde de discussion visant la modernisation du régime s'est tenue au printemps 2011. Elle a mené à un consensus et, ensuite, au dépôt du projet de loi 60. Ce projet de loi ne reflétait en rien nos préoccupations et allait à l'encontre du consensus établi. Nous n'avons pas hésité à critiquer

publiquement ce projet de loi et, heureusement, il est mort au feuilleton suite au déclenchement des élections.

Le fait qu'une grande partie des personnes en emploi au Québec n'ait pas accès aux outils de prévention pourtant prévus dans une loi datant de 1979 est une préoccupation constante pour la FTQ, et nous soulevons le sujet régulièrement.

Je me dois aussi de souligner l'adoption de modifications réglementaires visant la prévention, notamment un règlement sur l'amiante.

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est gouverné par le même conseil d'administration que la CSST. Ce qui nous amène à nous pencher sur l'aspect de la recherche scientifique comme moyen de prévention et de réadaptation. Un plan quinquennal de recherche a récemment été adopté par l'IRSST. Les orientations retenues sont vastes : elles vont de la prévention des cancers professionnels à la situation des travailleurs et des travailleuses à statut précaire, en passant par la problématique du lien entre la santé mentale et le travail.

Le personnel du service de la santé et de la sécurité de la FTQ participe activement aux travaux de la CSST et à ceux de l'IRSST, notamment en faisant état des préoccupations des travailleurs et travailleuses sur plusieurs sujets touchant la santé et la sécurité du travail.

La CSST est souvent l'objet de critiques, mais notre présence y est essentielle afin de faire valoir et d'améliorer le sort de nos membres et de l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec.

Enfin, la prévention des lésions professionnelles a toujours été d'une importance capitale pour la FTQ, car c'est la seule façon durable de s'assurer de *ne pas perdre sa vie à la gagner*.

Michel Arsenault

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (CNT)

www.cnt.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/mission-et-clientele/index.html

Depuis 1980, la mission de la CNT est de surveiller la mise en œuvre et l'application des normes du travail au Québec.

Le conseil d'administration est composé de 13 membres, dont moi,

qui représente les salariés syndiqués. Depuis le départ de son président Michel Després à l'automne 2011 (maintenant à la CSST), puis de Brigitte Pelletier un an plus tard (maintenant au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), Marie-Claude Champoux agit à titre de présidente intérimaire.

Statistiques

Selon les dernières données de Statistiques Canada pour 2012, le Québec comptait 3 440 300 salariés. La Commission évalue que parmi ce nombre, 3 154 909 personnes étaient assujetties à la Loi sur les normes du travail (91,7 %) et que 1 861 862 de ces salariés assujettis (59 %) n'avaient que cette loi pour encadrer leurs conditions de travail.

Il est important de noter que les entreprises ou organismes de compétence fédérale ne sont pas assujettis à la Loi sur les normes du travail.

Faits saillants

Une des orientations qu'a prise la Commission est de favoriser, par la prévention et la connaissance de l'évolution du marché du travail, l'application et le respect des normes du travail.



C'est ainsi que plusieurs activités de prévention ont été exercées. En 2013, le tableau de ces activités se répartit ainsi :

- Normes pécuniaires : 1 750
- Harcèlement psychologique : 294
- Travailleurs migrants : 94
- Licenciement collectif : 28
- Total : 2 166 activités

Ces actions ont mené à 81 condamnations sur poursuites pénales.

Les secteurs de la restauration et de l'hébergement ont particulièrement été ciblés au niveau des normes pécuniaires. Quant aux travailleurs migrants, cette clientèle comprend principalement deux groupes considérés comme vulnérables : les aides familiales résidentes et les travailleurs agricoles étrangers.

Suite au discours budgétaire du 20 mars 2012 concernant la poursuite des efforts de récupération fiscale, la Commission des normes du travail, Emploi-Québec et Revenu Québec ont été appelés à réaliser des actions conjointes dans certains

secteurs ciblés, dont les agences de placement de personnel, la transformation alimentaire et la fabrication. Plus de 350 interventions ont été effectuées auprès d'employeurs de ces secteurs. Une équipe spécialisée a été mise sur pied en novembre 2011 pour contrer le travail au noir au sein des agences de placement.

Demandes de services

Pour 2012-2013, plus de 53 000 demandes de services ont été adressées à la Commission, dont près de 41 000 ont été traitées, la plupart sans intervention juridique. Mais les délais demeurent encore élevés lorsque les plaintes sont dirigées vers la Commission des relations du travail. Par exemple, le délai moyen est de 725 jours pour les causes de congédiement sans motif juste et suffisant... et de 1 296 jours dans les cas de harcèlement psychologique!

Services de garde en milieu familial

Il faut enfin souligner l'entente historique intervenue avec plus de 4 000 responsables de services de garde en milieu familial qui avaient déposé des plaintes à la Commission pour réclamer des

sommes à titre de salaire, d'indemnité de jours fériés et de congé annuel, pour un total de 18,5 millions de dollars.

Louis Bolduc

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (CDPDJ)

www.cdpedj.qc.ca/fr/commission/Pages/default.aspx

Depuis 2011, la Commission est loin de s'être croisé les bras. Au compte de ses nombreuses activités, mentionnons :

- La mise en place d'une équipe pour contrer l'exploitation des personnes âgées, pouvant intervenir directement et rapidement pour faire cesser la situation;
 - La production d'un rapport sur le profilage racial et ses conséquences, indiquant des pistes de solutions pour contrer et prévenir cette forme de discrimination. Plus de 90 recommandations ont été adressées à qui de droit. Deux premières victoires judiciaires ont été remportées, l'une mettant en cause le Service de
- police de la Ville de Montréal et l'autre, un établissement commercial;
 - La production d'un premier rapport quinquennal sur la mise en œuvre de la Loi sur la protection de la jeunesse;
 - La formulation de 11 recommandations pour en finir avec le traitement discriminatoire réservé aux médecins formés à l'extérieur du Canada et des États-Unis, qui n'ont pas les mêmes chances d'obtenir une place en résidence que leurs collègues formés au Québec;
 - L'émission d'un nouvel avis sur l'utilisation d'examen et de formulaires médicaux à l'occasion de l'embauche de main-d'œuvre;
 - La production d'un avis en vue d'une modification de la loi et des programmes en matière d'immigration pour en finir avec la discrimination systémique des travailleuses et des travailleurs migrants;
 - La création de la Direction de la protection et de la promotion des droits de la jeunesse;

- L'émission d'un avis sur l'obligation du Directeur de la protection de la jeunesse d'obtenir une nouvelle ordonnance du tribunal lorsqu'un enfant est transféré de ressource d'hébergement, afin de faire respecter le mieux possible la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie des jeunes visés;
- La publication en 2012 du rapport triennal 2007-2010 sur l'accès à l'égalité en emploi, soulignant la nécessité de tripler la présence des personnes handicapées au sein des organismes publics assujettis à la loi et de mettre les bouchées doubles dans l'ensemble du réseau de l'éducation;
- L'émission d'un avis concluant que la loi 78 (mouvement étudiant) portait atteinte aux libertés fondamentales garanties par la Charte;
- La proposition de 36 recommandations concernant l'obligation des collègues d'accommoder les étudiants en situation de handicap (déficits d'attention, troubles d'apprentissage et de santé mentale, etc.).

Enfin, mentionnons le nouveau site Web de la Commission et la mise en ligne d'un nouveau guide sur le traitement des demandes d'accommodement raisonnable.

Diane F. Raymond

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ)

www.ophq.gouv.qc.ca/loffice/mission-de-loffice.html

Le plan stratégique de 2009-2014 a permis à l'Office de mettre de l'avant trois enjeux prioritaires, soit la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, la qualité des services offerts ainsi que l'amélioration de ses façons de faire.

L'Office s'est assuré d'être plus présent auprès des partenaires afin que la politique *À part entière*, lancée en juin 2009, devienne un cadre de référence incontournable dans ses interventions.

Une fois cette politique adoptée, une vision à plus long terme, sur une période de 10 ans, permettra une meilleure participation sociale des personnes handicapées. Cette politique contient plus de 400 engagements

concrets formulés par 28 ministères et organismes publics.

Selon les plus récentes données, soit celles de 2006, on compte au Québec tout près de 750 000 personnes handicapées (10 % de la population totale). Malheureusement, les femmes sont en proportion plus nombreuses que les hommes à avoir une incapacité.

Les personnes handicapées sont en situation de pauvreté, moins scolarisées et plus isolées socialement. Ces conditions de vie sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur leur santé physique et mentale.

L'action gouvernementale en faveur des personnes handicapées et de leur famille s'est également traduite par l'actualisation de la politique *À part... égale : l'intégration sociale des personnes handicapées : un défi pour tous*.

Par ceci, l'Office vise une amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées. À titre de représentante de la FTQ sur le conseil d'administration de l'OPHQ, j'appuie les engagements de l'Office envers les personnes handicapées et leur famille, afin que le Québec devienne une société plus

inclusive, solidaire et respectueuse de leurs choix et de leurs besoins.

Louise Grenier

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAIS (OQLF)

www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html

L'Office est composé de huit membres. Le gouvernement y nomme un président-directeur général et six personnes pour un mandat d'au plus cinq ans. Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique y siège à titre permanent sans droit de vote. L'Office tient huit réunions par année.

Depuis 1977, année de l'adoption de la Charte de la langue française, la FTQ y représente le monde du travail.

L'Office a pour mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises. Il est également chargé d'assurer le respect de la loi. Enfin, il surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec et en fait rapport au ministre au moins tous les cinq ans.

Les mandats confiés à l'Office touchent l'ensemble des Québécois et Québécoises, plus particulièrement les travailleurs et travailleuses et les consommateurs et consommatrices, et se résument ainsi :

- Veiller au respect de la Charte;
- Assurer la francisation des milieux de travail;
- Surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- Offrir à la population des outils terminologiques;
- Vérifier la connaissance du français de certains membres des ordres professionnels et statuer sur le renouvellement des permis temporaires;
- Exercer sur demande le rôle de médiateur concernant l'exigence faite par un employeur de connaître une autre langue que la langue officielle pour avoir accès à un emploi ou à un poste.

Au cours des dernières décennies, l'Office a constaté que la francisation des milieux de travail et des commerces au Québec s'est améliorée. Il reste cependant des progrès à accomplir, notamment à Montréal,

ainsi que dans les petites entreprises moins outillées pour la francisation que les plus grandes.

Enfin, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, a annoncé tout récemment une réorganisation des services et un nouveau mode de traitement des plaintes, à la suite de ce qu'on a appelé le « pasta-gate », des inspecteurs de l'Office ayant exigé d'un restaurateur qu'il enlève le mot « pasta » de son menu.

Daniel Boyer

INVESTISSEMENT QUÉBEC

www.investquebec.com/fr/index.aspx?section=8

C'est à titre de membre du conseil d'administration d'Investissement Québec que je fais ce rapport. Je siège également au Comité des ressources humaines qui fait rapport au conseil.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec et de contribuer au développement économique et à la création d'emplois. Investissement Québec offre du capital de risque et du financement aux entreprises, par l'intermédiaire de garanties de prêts et de prêts en

partenariat avec le privé. Il offre aussi de l'expertise financière et des conseils en matière de prospection étrangère et de mesures fiscales.

Les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les organismes sans but lucratif sont visés par la mission d'Investissement Québec, qui finance des projets dans tous les secteurs d'activité, incluant l'économie sociale, à l'exception du commerce au détail et de la production agricole.

Investissement Québec a des bureaux régionaux où se prennent environ 75 % des décisions de financement. Elle fait aussi de la prospection pour obtenir des investissements d'entreprises étrangères. Pour ce faire, elle a des bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Un programme d'immigrants investisseurs existe depuis quelques années.

Depuis 2011, Investissement Québec a été fusionnée avec la Société générale de financement (SGF). Le gouvernement a tout récemment nommé Jean-Claude Scraire comme président du conseil d'administration et Mario Albert comme président-directeur général. Le champ

d'intervention de la nouvelle Investissement Québec s'est considérablement élargi à la suite de cette fusion. Son intervention en région a triplé. De plus, Investissement Québec favorise davantage le développement des ressources naturelles, en plus d'accroître son intervention en capital de risque.

René Roy

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

www.rrq.gouv.qc.ca/fr/regie/Pages/regie.aspx

J'ai été nommée au conseil d'administration en janvier 2010 pour un mandat de quatre ans. Je siège également à trois comités : Comité des ressources humaines, Comité des services aux citoyens et Comité de placement.

La mission principale de la Régie des rentes du Québec est de contribuer à la sécurité financière des Québécoises et Québécois. Plus précisément, son rôle consiste à :

- leur verser une rente de retraite et les indemniser en cas d'invalidité et lors de décès;

- leur fournir une aide financière lorsqu'ils assument la charge d'un enfant;
- promouvoir leur autonomie financière à la retraite;
- encadrer les régimes complémentaires de retraite et surveiller leur gestion;
- concourir à l'évolution du système de retraite.

La Régie est responsable de l'application de la Loi sur les régimes complémentaires. Elle relève de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour ses responsabilités à l'égard de ces lois.

La Régie administre, pour le ministère de la Famille, le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE). Enfin, elle agit aussi à titre d'organisme de liaison dans le cadre des ententes de sécurité sociale établies avec 32 pays pour le compte du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Au titre des réalisations des dernières années de la RRQ, notons :

- l'administration provisoire de régimes complémentaires de retraite et de rentes de retraités;

- la contribution à la réflexion sur l'évolution et l'avenir du système de retraite québécois;
- des travaux en lien avec la crise de financement des régimes de retraite.

Marie-Josée Naud

Organismes consultatifs

CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM)

www.cctm.gouv.qc.ca

Dès l'élection du gouvernement du Parti Québécois, une demande a été adressée à la ministre du Travail, Agnès Maltais, afin d'avoir une rencontre avec son équipe et pour lui rappeler les consensus auxquels le CCTM était arrivé dans les années précédentes, consensus restés jusque-là lettre morte.

À quand les changements?

C'est en effet à l'unanimité que des rapports ont été adoptés sur des sujets d'importance :

- Sur la réforme du système d'arbitrage de griefs, avec

12 recommandations pour améliorer le système et en réduire les coûts;

- Sur les modifications à l'article 47.2 du Code du travail, avec trois recommandations concernant les plaintes relatives au devoir de représentation syndicale et visant à alléger le processus;
- Sur les modifications à être apportées à la procédure à suivre dans les cas de harcèlement psychologique en milieu syndiqué, afin de permettre un processus de médiation dans tous les cas.

Sur l'ensemble de ces sujets, le Conseil attend la mise en vigueur de ces avis partagés unanimement par les représentants syndicaux et patronaux.

Activités en cours

Un sous-comité a travaillé en vain sur les agences de placement temporaire, les parties ne pouvant en arriver à une entente. Le dossier est clos.

Actuellement, le Conseil travaille sur la révision du mode de nomination des arbitres sur la liste annotée, c'est-à-dire sur les modalités de sélection des arbitres et d'approbation des nouveaux arbitres.

Une proposition a été faite par les représentants syndicaux afin de mettre sur pied un sous-comité sur l'avenir des régimes de retraite. C'est à suivre.

Beaucoup de travail est actuellement effectué sur les possibilités de simplifier et d'arrimer les différents recours existants et les processus de contestation dans les cas de harcèlement (Commission de la santé et de la sécurité du travail, arbitrage de griefs, Commission des relations de travail, etc.).

Serge Cadieux

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF)

www.csf.gouv.qc.ca/modules/AMS/article.php?storyid=12

Suite au renouvellement de mon mandat (avril 2012) pour une période de quatre ans, je poursuis mon travail au sein du Conseil du statut de la femme (CSF). Le Conseil se compose de 10 personnes nommées par le gouvernement, dont deux qui représentent les syndicats. Les réunions se tiennent quatre fois par année et sont présidées par madame Julie Miville-Dechéne, présidente nommée en août 2011.



Depuis sa création en 1973, le CSF veille à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des Québécoises. Le CSF est indépendant du gouvernement. Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité pour les femmes et fournit de l'information au public.

Ses travaux de recherche et ses prises de position ont mené à des changements significatifs dans la société québécoise et sont très utiles aux groupes de femmes et aux organisations syndicales.

À titre de membre, je participe à l'élaboration des orientations, des avis, des mémoires et des études du Conseil. Au cours des trois dernières années, le Conseil s'est penché sur plusieurs préoccupations qui touchent de très près les travailleuses et pour lesquelles j'ai transmis de nombreux commentaires, notamment sur la persistance des stéréotypes, la conciliation travail-famille, le mythe sur l'égalité déjà présente, les femmes dans la construction, les femmes et le Plan Nord,

les travailleuses domestiques, les femmes et les régimes de retraite, la Charte des valeurs, la Journée internationale des femmes, etc. J'ai aussi collaboré à la réflexion sur d'autres dossiers, entre autres sur la question de la prostitution, sur la procréation assistée (liens avec les milieux de travail et les conditions de travail), sur les unions de fait, etc.

Carole Gingras

COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE (CÉS)

www.ces.gouv.qc.ca/commission

Créé en juin 2009 suite aux modifications de la Loi sur l'équité salariale, le Comité consultatif des partenaires se compose de 10 personnes et j'y représente la FTQ. M^e Marie Rinfret (présidente de la Commission) dirige ce comité qui se réunit quatre fois par année afin d'exercer un rôle-conseil auprès de la ministre du Travail et de la CÉS sur l'application de la Loi sur l'équité salariale.

En plus de définir ses priorités et le plan stratégique de la CÉS, le Comité s'est penché, via

deux sous-comités, sur l'évaluation du maintien de l'équité salariale lorsqu'il y a absence de comparateur avec l'un et, avec l'autre, sur les fusions, acquisitions et scissions d'entreprises dans le cadre des dispositions transitoires de la Loi.

En 2011, après l'annonce du gouvernement Charest d'abolir la Commission de l'équité salariale, de multiples pressions ont été exercées et, suite aux travaux du comité mis en place par le CCTM, le gouvernement a dû reculer et maintenir la Commission.

À la demande du ministre du Travail Sam Hamad, le Comité consultatif a travaillé sur le contenu d'un règlement sur la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale. La FTQ aurait souhaité un règlement plus complet pour mesurer l'application de la Loi, mais le ministre en a décidé autrement. Le 1^{er} mars 2011, le règlement est entré en vigueur afin d'obliger les employeurs à remplir une déclaration annuelle en matière d'équité salariale. La Commission pourra ainsi mesurer l'application de la Loi et organiser des activités de soutien et de vérification.

En 2011, la CÉS a été inondée de quelque 10 000 plaintes suite aux modifications à la Loi (2009) ayant accordé un délai supplémentaire aux employeurs retardataires. Donc, les personnes salariées avaient jusqu'au 30 mai 2011 pour avoir droit à un ajustement salarial rétroactif au 21 novembre 2001. Le Comité consultatif suit de près la situation et veut s'assurer que ces plaintes soient traitées dans un délai raisonnable par la CÉS.

Le Comité s'est aussi penché sur le nouveau programme de vérification mis en place par la CÉS en 2013 pour assurer le respect de la Loi. À ce jour, aucune plainte pénale n'a été déposée par la CÉS. Le Comité travaille actuellement sur une politique.

Une nouvelle échéance se profile pour le 1^{er} janvier 2014. Les quelque 12 500 employeurs dont l'effectif a atteint 10 personnes salariées en 2008 ou 2009 devront aussi se conformer à la Loi. Le Comité a donc demandé à la Commission de préparer des interventions visant les milieux de travail.

Dans le cadre de la campagne de communication de la CÉS visant

à rejoindre davantage les travailleuses dans les milieux de travail plus défavorisés, le Comité a été mis à contribution pour la réalisation de capsules vidéo sur l'équité salariale. À la demande de la FTQ, une capsule a été réalisée sur l'importance de la participation des personnes salariées et des syndicats dans la réalisation et le maintien de l'équité salariale.

Carole Gingras